

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXVIII

LEVIS, JUILLET 1932

No. 7

---

### LA FAMILLE BERGEVIN DIT LANGEVIN

Après deux-cent-soixante-quinze ans la famille Bergevin dit Langevin voit ses ramifications s'étendre à travers le Canada, les Etats-Unis, voire même en Californie.

Un seul Français du nom de Bergevin est venu au pays. C'est dire que tous ceux qui portent ce nom appartiennent à la même famille.

Le premier ancêtre, Jean Bergevin, venait de Saint-Jacques, évêché d'Angers, en France.

Jean Bergevin était fils de Mathurin et de Marie Ténier. Le 26 novembre 1668, il épouse, à Québec, Marie Piton, fille de Remy Piton et de Marie Poilen, de Saint-Paul, évêché de Paris.

Ce premier et seul Bergevin venu au Canada s'établit à Beauport même, au village de St-Michel. Né en 1636, sa sépulture eut lieu le 3 février 1703, à Beauport.

De son mariage avec Marie Poilen il eût onze enfants. Voici la liste de ses enfants :

1 — Jean, baptisé à Québec, le 18 août 1669; sa sépulture eut lieu le 23 du même mois.

2 — Joseph, baptisé le 10 mars 1673, à Québec.

3 — Jacques, baptisé le 28 juin 1675, à Québec.

4 — Marie-Ambroise, baptisée le 8 mai 1676. Elle épouse Guillaume Falardeau, le 25 janvier 1694, à Québec.

5 — Louis, baptisé à Québec le 6 décembre 1681 et marié, le 13 janvier 1705, à Marguerite Texier.

6 — Marie-Madeleine, baptisée le 18 mai 1684; la sépulture a eu lieu à Québec le 31 décembre 1684.

7 — Ignace, baptisé à Québec le 23 octobre 1685; il épousa à Québec, le 19 novembre 1703, Geneviève Texier.

8 — Anonyme, baptisé et enterré le 14 mars 1688.

9 — Jean, baptisé à Beauport le 5 avril 1690; il est marié, le 13 février 1713, à Marie-Madeleine Texier.

10 — Jean. L'acte de baptême manque. Il devait porter un deuxième nom qui reste inconnu. En effet un premier Jean est l'époux de Marie-Madeleine Texier.

Ce deuxième Jean épouse :

1 — En premières noces Marguerite Meunier, le 23 février 1702.

2 — En secondes noces Renée Bezeau, en 1703, à Charlesbourg.

3 — En troisièmes noces Ursule Forsan, en 1712, à Charlesbourg.

11 — Marie. Elle épouse Simon Morin, à Québec, le 9 juillet 1703. Puis, le 9 janvier 1736, à Beauport, elle épouse Charles Crespon.

D'après les actes de baptêmes l'on voit que Jean Bergevin et Marie Piton, en l'année 1690, ont quitté définitivement Québec pour s'établir à Beauport.

\*

\* \* \*

Les descendants des fils de Jean Bergevin formèrent bientôt trois groupes.

Le premier groupe demeura à Beauport, à Charlesbourg et à Québec.

Ces Bergevin sont pour la plupart mieux connus maintenant sous le nom de Langevin.

Quelques familles allèrent s'établir dans les régions de Beauce.

Mais le plus grand nombre des Bergevin émigrèrent dans le comté de Châteauguay. — Sainte-Martine, Châteauguay, Valleyfield et Beauharnois comptent de nombreuses familles de Bergevin dit Langevin.

L'on peut dire que la grande majorité des Bergevin furent des cultivateurs. Cependant il y eut plusieurs professionnels et un certain nombre de négociants.

De Sainte-Martine, les quatre fils de Charles Bergevin et de Catherine Doutre vinrent s'établir à Québec. A M. Charles Bergevin, demi-frère, marchand de nouveautés, succède la firme Louis Bergevin et Frères. Cette maison d'affaires Bergevin se continua pendant trente-trois ans.

La ville de Montréal compte aujourd'hui plus de cinquante familles Bergevin.

M. Pierre Bergevin et son épouse Léonie Chartrand quittèrent aussi Sainte-Martine pour aller cultiver une terre à Saint-Joseph d'Orléans, Ontario, près d'Ottawa. Ils eurent pour enfants : Arthur, établi dans l'Ouest, Albini, de St-Joseph d'Orléans, Oscar, décédé; Albert, marié à Malvina Rainville, d'Ottawa, Marie-Louise, épouse de Félix Potvin, d'Ottawa, Edmond Bergevin, de Montréal, Victor, de Sainte-Martine, Aurore, épouse de Wilfrid Joannis, de Montréal.

\*

\*   \*   \*

Du groupe de Sainte-Martine est sorti l'un des grands patriotes de 1837-38.

Dans l'ouvrage de L. O. David *Les Patriotes de 1837-38*, il est question du patriotisme de Charles Bergevin dit Langevin.

Pour ne pas laisser dans l'oubli son épouse, Geneviève Huot, disons tout de suite que, d'après une légende conservée dans la famille Bergevin, elle n'a pas craint, dans son patriotisme, de cacher Papineau dans sa propre maison.

Charles Bergevin prit donc part aux luttes de 1837-38. Son fils aîné Charles, plus tard époux de Catherine Doutre, a accompagné son père dans certaines attaques contre les Anglais.

Devant la Cour Martiale tenue à Montréal en 1838-39, Charles Bergevin dit Langevin père, avec un grand nombre de ses compatriotes, fut condamné à mort. Il ne fut pas cependant exécuté. Il vit sa sentence commuée en celle de

l'exil en Australie. Heureusement que des négociations eurent pour résultat après quelques années de rappeler ces braves expatriés.

Voici la traduction de la sentence de mort prononcée contre Charles Bergevin :

“ Copie des Sentences prononcées contre les prisonniers sus-mentionnés par la Cour Martiale Générale tenue à Montréal entre le 25 mars 1838 et le 8 avril 1839 sous l'autorité de l'Ordonnance passée dans la deuxième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre 111 intitulé “ Ordonnance pour la suppression de la Rébellion qui existe dans la Province du Bas-Canada et pour la protection des personnes et des propriétés des fidèles sujets de Sa Majesté dans cette dite Province.”

La onzième sentence du dit document se lit comme suit :

“Que Charles Bergevin dit Langevin, père, soit pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive, au temps et endroit qu'il plaira à Son Excellence le Lieutenant Général, Gouverneur en Chef et Commandant des Forces.”

“ Les vingt-neuf sentences ont été passées dans le huitième jour d'avril, de l'année 1839 et confirmées par Son Excellence le Gouverneur en Chef et Commandant des Forces.

“ Acte certifié sous la signature et le Sceau du Président de la dite Cour Martiale et sous notre signature, nous Député Juge, avocat, dans la Cité de Montréal, le 25 avril, 1839.

Signé :—

D. Mondelet

Chs D. Day

G. Muller, Capt. “The Royal” (1)

Signé: John Clitherow

Major Général

Président.

\*

\* \*

Charles Bergevin dit Langevin a son nom inscrit sur le magnifique monument des Braves de 1837-38, au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

(1) Ce document nous a été fourni par M. E.-Z. Massicotte, archiviste, de Montréal.

Voici, par génération, les ascendants directs de Charles Bergevin, et ses descendants :

1 — Jean Bergevin et Marie Piton — 1668 — Québec.

2 — Louis Bergevin et Marguerite Texier — 1705 — Beauport.

3 — Louis Bergevin et Marie-Joseph Parent — 1734 — Beauport.

4 — Joseph Bergevin dit Langevin et Marie-Joseph Primeau — 1775 — Châteauguay.

5 — Charles Bergevin dit Langevin et Geneviève Huot — 1813 — Châteauguay.

Ce héros de 1837-38 eut pour enfants : Charles, Moïse, Pierre, Claire, Louis, Antoine, Narcisse, Alexandre.

Le plus âgé de ses fils, Charles, qui prit part, lui aussi, avec son père aux batailles de 1837, épousa en premières noces, Nathalie Hébert. Leurs enfants furent Félix, Pierre, Charles, Claire (Mme Amyot), François, Marguerite.

En deuxième nocces, il épousa Catherine Doutre. Ils eurent pour enfants : Louis, Alexandre, Etienne, Odessa, Raoul et Olivine.

Louis Bergevin, marié à Mathilde Mazurette, marchand de nouveautés à Québec, compte une nombreuse famille dont les vivants sont : Aurélien, Jean-Louis, Léonidas, Esdras, Corinne, Alice, Berthe et Jeanne.

Le Rév. Père Jean-Louis Bergevin, ordonné prêtre-religieux Oblat de Marie Immaculée le 29 mai, 1915, est depuis cette date professeur de Rhétorique à l'université d'Ottawa. Il est licencié en philosophie et maître-ès-Arts. — Le R. P. Jean-Louis Bergevin est le premier prêtre de la famille appelée Bergevin.

Un deuxième Bergevin, l'abbé Gérard Bergevin, fils de Olivier et de Marie-Louise Chartier, de Montréal, a été ordonné prêtre le 21 mai 1932. Ancien élève du collège de l'Assomption, il a obtenu sa licence en théologie avec très grande distinction et son baccalauréat en droit canon.

\*

\* \*

Il serait assez difficile de faire une liste complète des religieuses de la famille Bergevin.

1 — *De la Congrégation Notre-Dame :*

a — Soeur Josephte Bergevin dite S. François Régis, fille de Louis Bergevin dit Langevin et de Josephte Moisan, de Beauharnois.

b — Soeur Eulalie Bergevin dite Sainte Euphrosyne, fille de Louis Bergevin et de Angélique Hénault de Beauharnois.

2 — *Des Religieuses du Précieux-Sang :*

a — Soeur Azélie Bergevin dite Ste Catherine de Siene, fille de Charles Bergevin et de Aurélie Robert, Châteauguay.

b — Soeur Joséphine Bergevin dite Marie de la Présentation, fille de Honoré Bergevin et de Philomène Giroux, de Châteauguay.

3 — *Soeurs des SS. Noms de Jésus-Marie :*

a — Soeur Laure Giroux dite Marie-Marcienne, fille de Elie Giroux et de Marie Bergevin.

b — Soeur Philomène de Rome.

c — Soeur Marie Sylvina, fille de Gilbert Bergevin et de Marie-Anne Daoust de Valleyfield.

d — Soeur Fabiola Bergevin dite Joseph-Marius, fille de Odessa Bergevin et de Pulchérie Cardinal de Ste Martine.

e — Soeur Yvonne Bergevin dite Ste Madeleine de la Croix, fille de Odessa Bergevin et de Pulchérie Cardinal, S. Martine.

\*

\* \* \*

Parmi les laïques de la famille Bergevin et leurs alliés l'on remarque :

a — L'honorable docteur Marcil, conseiller législatif des Mille-Isles, fils de Charles Marcil et de Josephte Bergevin. Cette dernière est la fille de Pierre Bergevin et de Angèle Mercier.

b — Le fils de l'hon. M. Marcil, l'honorable Charles Marcil, actuellement député de Bonaventure au Parlement d'Ottawa.

c — Achille Bergevin, ancien député de Beauharnois et Conseiller Législatif du Parlement de Québec.

d — Daniel Bergevin, avocat de Montréal, et frère de Achille.

e — Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal, dont les arrières grand'parents étaient Hyacinthe Lefebvre dit Noël et Marie Bergevin. Marie Bergevin était la fille de Pierre-Louis Bergevin et de Agathe Hébert.

\*

\* \* \*

Nous avons dit que le premier groupe des Bergevin était demeuré à Beauport et à Québec. Ces familles finirent bientôt par être plutôt connues sous le nom de Langevin.

Il sera d'un réel intérêt de voir, par deux actes de mariage, celui du père et celui du fils, le changement de nom de famille.

1 — *Acte de mariage de Jean (Barthélémi) Bergevin et de Françoise Villiers.*

“ Le 3 fév. 1778, après la publication de trois bans faite aux prônes des messes paroissiales de Beauport entre Jean Bergevin fils de Louis Bergevin et de Marie-Joseph Parent, les père et mère de cette paroisse d'une part, et Françoise Villiers fille de Jacques Joseph Villiers et de Françoise Myet, les père et mère aussi de cette paroisse d'autre part, pour quel je n'ai trouvé aucun empêchement au dit mariage canonique ni civil, je soussigné..... etc.”

2 — *Acte de mariage de Jean Langevin et de Sophie Laforce.*

“ Le 15 août 1820, vû la dispense de deux bans de mariage accordée par Mgr de Saldes coadjuteur de Mgr Plessis, et la publication du troisième faite au prône de notre messe paroissiale entre Jean Langevin écuyer, négociant de cette ville, fils majeur de feu Sieur Jean Langevin et défunte Dame Françoise Villiers de cette paroisse d'une part, et demoiselle Sophie Laforce domiciliée en cette ville, fille mineure de Pierre Laforce écuyer consentant, notre public, et de Dame Marie-Antoinette Limoges aussi de cette paroisse d'autre part.....”

Ces actes de mariage indiquent clairement le changement opéré et que les Langevin viennent bien de la famille même des Bergevin.

La plus remarquable des familles Langevin est bien celle de Jean Langevin et de Marie-Sophie Pepin Laforce.

Aussi allons-nous en donner une brève généalogie :

- 1 — Bergevin, Jean, et Marie Piton — 1668 — Québec.
- 2 — Bergevin, Louis, et Marguerite Texier — 1705 — Beauport.
- 3 — Bergevin, Louis, et Marie-Josephite Parent — 1734 — Beauport.
- 4 — Bergevin dit Langevin Jean-Barthélémi et Françoise Villiers — 1778 — Beauport.  
(Son frère Bergevin, Joseph, et Josephite Primeau ont eu pour un de leurs fils Charles Bergevin, héros de 1837).
- 5 — Langevin, Jean, et Marie Sophie Pepin Laforce, 1820 — Québec.
- 6 — Langevin, sir Louis-Hector, et Marie-Justine Têtu, Québec.
- 7 — Langevin, Hectorine, et l'honorable sénateur Thomas Chapais.

\*

\* \* \*

Un lustre remarquable a brillé sur la famille de Jean Langevin, greffier de la cité de Québec, et de Marie-Sophie Pepin Laforce.

Leurs trois fils furent :

- 1 — Sa Grandeur Mgr J.-P.-François Langevin, premier évêque de Rimouski.
- 2 — Mgr Ed.-Chs.-Hyppolite Langevin, vicaire général de Rimouski.
- 3 — Sir Louis-Hector Langevin, père de la Confédération. Son épouse est Marie-Justine Têtu.  
Voici les noms de quelques-uns de leurs enfants :
  - a — Hectorine, épouse de l'honorable sénateur Thomas Chapais, conseiller législatif de Québec, le célèbre historien canadien-français.
  - b — Léa, décédée à l'âge de 18 ans.
  - c — Stella, épouse du juge E. L. Cimon, de la Cour Supérieure de Québec.
  - d — Alphonsine, épouse de Napoléon Pelletier, frère de l'hon. juge Louis-Philippe Pelletier.

Ces quelques notes semblent bien donner raison à la belle paroisse de Beauport de se prévaloir de cette si nombreuse famille Bergevin dit Langevin qui a fourni au pays de si généreux citoyens, un grand défenseur de la patrie, un Père de la Confédération, un évêque de marque, des prêtres à l'Église et plusieurs religieuses dans les communautés canadiennes.

---

### LOUIS RIEL ET SA DESCENDANCE

---

Louis Riel épousa à la mission Saint-Pierre, Montana (États-Unis), au printemps de 1881, Marguerite Monet dit Bellehumeur.

De ce mariage naquirent trois enfants :

1. Jean-Louis, né le 4 mai 1882, décédé le 30 juillet 1908.
2. Angélique, née le 27 septembre 1883, décédée à l'âge de 11 ans.
3. Un fils, né en janvier 1886, qui ne vécut que quelques jours des suites de l'exécution de son père, le 16 novembre 1885.

(Note. — La mère, l'âme broyée de douleur, ne put survivre que quelques mois à l'exécution de son mari).

Jean-Louis Riel fut élevé par son oncle Joseph Riel, à Saint-Vital. Celui-ci, avec l'appui de quelques amis de la province de Québec, l'envoya au Collège de Montréal. Jean-Louis était connu au collège sous le nom de sa mère, Jean Monet. En 1904, il se rendit à Québec où il épousa au mois d'avril 1908 Laure Cazeau, nièce du juge Langelier, de Québec. Aussitôt après son mariage, il revint au Manitoba avec sa femme. Il était employé comme ingénieur civil, au Grand Tronc Pacifique (aujourd'hui C.N.R.), à la construction du Transcontinental, à l'est de Winnipeg (Queen's Valley), Manitoba. Il y contracta une forte bronchite. On le transporta en toute hâte à l'hôpital de Saint-Boniface, où il expira de pneumonie le 30 juillet 1908. Il fut enterré, ainsi que sa mère, dans le cimetière de Saint-Boniface.

Jean-Louis Riel et Laura Cazeau n'eurent pas d'enfants, et c'est ainsi que s'éteignit la postérité de Louis Riel (L.-A. Prud'homme, *La Liberté*).

## LE JARDINAGE A MONTREAL DANS LE BON VIEUX TEMPS

A quand remonte le jardinage potager et maraîcher à Montréal? Telle est la question que pose une connaissance, évidemment sous l'impression que la culture des légumes comestibles ne date que du régime anglais.

Sans recherches spéciales et en n'utilisant que des notes recueillies au cours de notre besogne, nous tentons une réponse que d'autres sauront développer à loisir.

\* \* \*

Il n'y a aucun doute que M. de Maisonneuve, en fondant Montréal, réserva une étendue de terre autour du fort, entre la rivière St-Pierre et le fleuve St-Laurent, et que l'on y cultiva des légumes dès 1643.

Cette expérience a dû précéder celle de M. Louis d'Ailleboust, de semer du blé froment en 1644.

A partir de 1665 surtout, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, les Sulpiciens, puis les Jésuites et les Récollets eurent toujours des engagés adonnés à la culture potagère dans et hors de Ville-Marie. De leur exemple, les pionniers, la bourgeoisie et la noblesse tirèrent un avantage.

\* \* \*

Dans l'état de nos fiches, le plus ancien maraîcher, c'est-à-dire le colon qui cultiva des légumes pour la vente, nous paraît être Christophe Gaillard dit le Prieur, arrivé à Montréal avec la recrue de 1653.

Après un séjour de six années en ce pays, le 12 mai 1659, M. de Maisonneuve lui accorda une terre de quinze arpents près de la ferme Sainte-Marie, au Pied-du-courant. Gaillard avait pour voisins immédiats Urbain Geté et le sabotier Louis Guertin.

Le 21 mai 1694, sentant venir la fin d'une longue vie de labeur, Christophe Gaillard fit don de sa terre, "du cartier Sainte-Marie" aux religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Retourna-t-il en France? C'est possible, car on ne trouve pas son acte de sépulture ici.

Cent ans plus tard, le 25 juin 1790, les Religieuses vendaient la susdite terre à Pierre Monarque, boucher. A cette

époque, on dit l'immeuble sis "au faubourg Québec", quartier Sainte-Marie". La rue Monarque actuelle rappelle donc le nom du deuxième successeur du jardinier Gaillard.

\* \* \*

Au dix-huitième siècle, le jardinage potager et maraîcher se développa d'autant mieux qu'au rapport des compétences, l'île de Montréal était exceptionnellement propice à la culture des légumes, des fruits, des fleurs.

Pierre Kalm qui visita la Nouvelle-France en 1749, nous fournit de précieux renseignements sur le sujet.

Au mois de juillet, le savant Suédois fait une première constatation intéressante, parce qu'elle s'applique à tous les postes où séjournèrent une garnison. Laissons-lui la parole.

1749, 7 juillet. — Au fort Saint-Frédéric, chaque soldat a son jardinet en dehors du fort et peut le cultiver à son aise et y planter ce que bon lui semble. Il y en a même qui s'y sont construit des *serres* où ils sèment toutes sortes d'herbes pour la soupe ou la table. Le gouverneur, M. de la Galissonnière, me dit que c'est une coutume générale d'accorder du terrain, pour jardins potagers, aux troupes en garnison dans les forts dont l'éloignement des grandes villes ne permet pas d'y faire venir la provision de légumes nécessaires.

1749, 23 juillet. — Kalm arrive à Laprairie et entre autres choses, note que hors de l'enceinte du village, il y a des jardins potagers et d'ornements sans arbres fruitiers cependant.

1749, 1er août. — Montréal... est la première ville du Canada par rapport à son site, qui est très beau, et à son climat qui est doux... Elle est entourée de champs fertiles, de belles prairies et de bois enchanteurs... Il y a de beaux jardins...

Dans l'idée du bienveillant visiteur, le marquis de la Galissonnière, gouverneur de la Nouvelle-France, préfère Montréal à Québec.

Lorsqu'il venait à Ville-Marie, M. le marquis habitait le château de Vaudreuil dont les jardins étaient sis au sud de la rue Notre-Dame, en ligne avec la propriété des Jésuites.

1749, 2 août. — Entre Montréal et Trois-Rivières, les fermes du Canada sont séparées les unes des autres... Quel-

ques cultivateurs ont des vergers... mais chacun a son jardin potager...

1749, 12 septembre. — Chaque ferme est pourvue de son jardin potager rempli d'herbages et surtout d'oignons dont on fait une grande consommation"...

1749, 19 septembre. — (Montréal) — Les courges de toutes sortes... sont plantées dans toutes les colonies anglaises et françaises. En Canada, elles remplissent avec les oignons, la plus grande partie des jardins potagers des cultivateurs....

1749, 29 septembre. — (Montréal)... Kalm écrit que les alentours du mont Royal qui domine tout le paysage sont couverts de champs et de jardins, du bas au sommet, ce qui prouve la fertilité du sol.

\* \* \*

Afin de démontrer que le jardinage avait des adeptes un peu partout relevons quelques noms, au hasard, dans les documents de 1746 à 1756.

1746, 12 juin. — René Touché est à la Côte des Neiges (Simonnet).

1746-1747 — Joseph-Augustin Clément a charge du jardin de la montagne pour MM. de Saint-Sulpice (Simonnet).

1748, 13 septembre. — Jacques Pressé dit Mantauban est au fort Rémy, paroisse de Lachine (Simonnet).

1749, 28 mars. — Gabriel Cordier a son jardin au faubourg Saint-Laurent (Simonnet).

1752, 19 novembre. — François Bernard est à la Côte-de-Liesse (Adhémar).

1753, 15 septembre. — Joseph Légal dit Sanscartier est au faubourg Saint-Joseph (Danré de Blanzly).

1756, 13 juillet. — Benoit Jacquet a charge du jardin, au château de Vaudreuil (Danré de Blanzly) (1).

Les citadins n'avaient pas à s'éloigner beaucoup pour jouir de la vie champêtre, en un décor superbe. Il leur était même loisible de se procurer des légumes à bon compte.

---

(1) On pourrait ajouter des noms, à la liste ci-dessus, entre autres, celui de Guillaume Roy, l'industriel jardinier qui exploitait un lopin aux environs de la rue Bleury et dont le fils, jardinier lui-même, Gabriel Roy, ami de Jacques Viger et de A.-N. Morin, devint conseiller législatif.

Voici un bail qui nous révèle un aspect de la vie d'autrefois.

Le 20 octobre 1756, Jean Manceau loue du chirurgien Ferdinand de Feltz, partie d'une maison sise au faubourg d'Ailleboust, (c'est-à-dire aux environs du Beaver Hall) avec un jardin où il y a pommiers et fruits. Prix du loyer : 600 livres par an, payables en trois termes : 1er février, 1er juin et 1er octobre. Plus, 100 choux, 100 céleris, 100 chicorées, 200 poireaux, un minot d'échalottes, 12 livres d'oignons par an. Ces légumes sont livrables le premier novembre.

Il est entendu que le bailleur se réserve le droit d'occuper la partie non louée de sa maison quand cela lui plaira.

Le chirurgien Feltz, autrichien d'origine passa en Canada avec les troupes de France, puis obtint, en 1742, le permis de venir résider à Montréal. Il exerça sa profession avec succès tout en spéculant sur les immeubles.

A la date du bail ci-dessus résumé, le sieur Feltz était veuf depuis une quinzaine de jours, sa femme, une Québécoise, ayant été inhumée le 3 octobre 1756.

\* \* \*

Laissons de côté les fruits dont nous avons déjà dit un mot (*B. R. H.* 1931, p. 714) et essayons d'énumérer ce que les jardins produisaient le plus et le mieux :

Carottes, céleri, chicorée, choux, concombres, citrouilles, échalottes, laitue, laurier, oignons, piment, royal, poireaux, raves, thym, enfin, la "fève de France". Un auteur assure que c'est ainsi qu'on nommait les "haricots". Ce substantif ne fut pas populaire; les tabellions et les greffiers refusaient de l'employer seul.

Ainsi dans un acte notarié de 1687, on lit : "Fèves et haricots, 1 livre 10 sols le minot."

Au registre des Audiences, 5 décembre 1702, il est question des "Fèves de haricot". On ne veut pas séparer ces termes.

Quant aux pommes de terre qui, suivant l'abbé Ferland auraient été introduites en Canada vers 1754, nulle mention dans nos documents. Feu J.-Edmond Roy était d'opinion que ce fut "sous le régime anglais seulement que l'on commença, ici, la culture de ce tubercule d'une façon sérieuse."

Autre petit détail. Durant les malheureuses dernières années du régime français, les prix des légumes varièrent beaucoup. On s'en fera une idée par ceux de l'humble *chou* : 1756, un sol pièce; 1757, trois sols; 1758, dix sols; 1759, une livre, dix sols, soit trente sous pièce.

\* \* \*

Revenons à Peter Kalm et citons un passage de son journal :

“ Je tiens, déclare-t-il, de personnes expérimentées dans la culture des herbes de cuisine et dans le jardinage en Canada, qu'elles sont obligées de faire venir des graines fraîches de France, chaque année, parce que la semence perd généralement sa force à la troisième génération et produit des plantes inférieures aux premières, par rapport au goût et à la qualité ” (Kalm, II, 92).

Ce désavantage, cet ennui, n'a pu durer. Le climat du Canada n'était pas celui de l'ancienne mère-patrie, mais l'on s'évertua graduellement à sélectionner les végétaux, à faire choix des variétés qui s'acclimataient. L'on songea même à obtenir des espèces qui poussaient dans les pays où la température ressemblait à celle du nôtre.

\* \* \*

Peut-on parler du jardinage à Montréal sans évoquer deux souvenirs :

Primo — Ce fut dans le superbe jardin de l'avocat P. de Belestre McDonnell (aujourd'hui couvert par la gare du C. P. R. angle des rues St-Antoine et Windsor) que Ludger Duvernay fonda la Société Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1834 (*B. R. H.* 1926, p. 331).

Secundo — Ne serait-ce pas Joseph-Edouard Guilbault qui fonda le plus fameux, sinon le *premier jardin botanique* de la métropole, au siècle écoulé ?

Ce Montréalais fut très notoire, surtout pour ce qu'à une période de sa vie, il dirigeait un établissement où il recréait les gens et les instruisait sur l'histoire naturelle, principalement sur le verger et l'horticulture, sa passion.

Que ne voyait-on pas chez Guilbault ? Dispersés ici et là, plusieurs variétés de végétaux, des oiseaux, des fauves, des poissons, des curiosités, des appareils de gymnastique,

puis à l'abri d'un grand pavillon, un musée, des séances d'a-crobatie, des jeux scéniques, etc.

Mais Guilbault avait débuté autrement.

Dès 1834, date deux fois remarquable, Ludger Duvernay imprimait le catalogue des plantes et des semences qui provenaient du "Jardin botanique de J.-Edouard Guilbault."

Au jardinage, nous l'avons dit, il "greffa" bien d'autres activités, mais en 1870, étant presque septuagénaire, il reprit son premier métier et alla créer un "Jardin d'acclimatation" au Sault-au-Récollet.

Là, il ne vendait que des arbustes, des semences et des fleurs. Alors les foules l'oublièrent, sa notoriété sombra et il s'éteignit dans l'indifférence en 1885, âgé de 81 ans et quelques mois.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES SEIGNEURIES DE NOYAN ET DE FOUCAULT

---

Le 2 avril 1733, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart concédaient au sieur Chavoy de Noyan deux lieues de terre de front le long de la rivière de Chambly (Richelieu) sur trois de profondeur. C'est ce qui a été connu sous le nom de seigneurie de Noyan ou île aux Noix.

Le lendemain (3 avril 1733), les mêmes gouverneur et intendant concédaient deux lieues de terre de front également sur le bord de la rivière Chambly ou Richelieu au sieur Foucault. C'est la seigneurie Foucault appelée aussi Caldwell Manor et qui comprend aujourd'hui St-Thomas et Clarendville.

M. le juge Philippe Demers vient de publier sur l'histoire des seigneuries de Noyan et de Foucault une substantielle monographie régionale qu'il a intitulée *Un coin de frontière*. Son travail porte pour épigraphe ces mots de Jules Lemaître : " Bien connaître les petites patries, cela fait encore mieux aimer la grande".

## LE SINCERE AMI

Dans mon travail sur Louis Bourdages, j'ai employé le mot *journal*. La lettre suivante sur laquelle je me suis basé, emploie le mot *papier*. J'ai compris ce dernier mot comme les Canadiens l'entendent généralement. Le renseignement de M. Fauteux rétablit les choses. Tant mieux.

Montréal, 11 mai, 1810

Monsieur,

Nous vous transmettons pour être mis devant Son Excellence le Gouverneur en Chef un certificat de Mr de St-Ours & autres magistrats, & nous désirons comme eux qu'il soit fait des exemples publics des personnes qui ont pu diminuer ou cherché à diminuer la confiance que l'on doit avoir dans le pouvoir Exécutif.

Nous devons ajouter que le bruit public est que Mr Le Roi portelance membre du parlement & officier de Milice a disséminé beaucoup des copies du papier Le Sincère Ami.

Nous avons l'honneur d'être avec considération,

Monsieur,

Vos hbles & obts serviteurs

Thomas McCord

J.-M. Mondelet

H. W. Ryland, Ecr.,  
Sec. de son Excellence  
le Gouverneur en Chef (1).

Au dos de cette lettre est l'écrit suivant :

Mr Jean Guillaume Delisle notaire public & capitaine adjudant du 2e bataillon des Milices de la ville de Montréal vient de me dire que l'influence que conserve Mr Jean Bte Durocher comme juge de paix et major de milice est telle que les habitants ne peuvent pas croire qu'il ait été contraire aux mesures adoptées par le Gouvernement puisque la confiance du gouvernement lui est continuée en lui continuant ses situations. Mr Delisle a ajouté qu'il avoit plusieurs informations très fortes contre Mr Durocher à cet égard; il

(1) Archives du Canada, série S, vol. 83, p. 178.

les communiqueroit sans doute, si son Excellence l'ordonnait, mais n'a pas paru vouloir me les donner à ma simple requi-  
sition.

J. M. Mondelet, J. P.

Mr Bonaventure Panet est dans le même cas que Mr Roi Portelance.

On voit par ces deux pièces que MM. McCord et Mondelet s'occupaient consciencieusement de leur besogne de magistrats de police et gagnaient leur salaire!

FRANCIS-J. AUDET

---

### LES DISPARUS

---

*Tessier, l'hon. Juge Auguste-Maurice.* — Né à Rimouski le 20 juillet 1879, de Auguste Tessier et de Corinne Gauvreau. Avocat en 1901, il pratiqua d'abord sa profession à Richmond puis dans sa ville natale. Substitut du procureur-général pour le district de Rimouski, de 1909 à 1912, puis député de Rimouski à la législature de Québec de 1912 à 1922. Juge de la Cour Supérieure le 20 octobre 1922. Décédé à Québec le 26 mai 1932. Le juge Tessier était fils d'un juge de la Cour Supérieure et petit-fils d'un juge de la Cour du Banc du Roi.

*Barré, Raoul.* — Né à Montréal le 29 janvier 1874, de Jean-Louis Barré et de Marie-Olive Sainte-Marie. Il étudia le dessin et la peinture à Paris et eut pour professeurs entr'autres Jean-Paul Laurens. Barré passa la plus grande partie de sa vie à Paris et à New-York. Il demeura vingt-cinq ans dans cette dernière ville où il s'était fait une belle place dans le monde des arts. Portraitiste de goût et d'inspiration, il collabora pendant plusieurs années avec les éditeurs Batten, Butterick et autres. Plusieurs de ses dessins furent primés dans les expositions. Lors de la révision du procès Dreyfus, Barré collabora au journal satirique le *Soufflet*, de Paris, et ses caricatures furent fort appréciées. Clémenceau les mentionna avec éloge dans son journal. Décédé à Montréal le 22 mai 1932. Auteur de l'album satirique *En roulant ma boule* publié à Montréal en 1927.

REPONSE

**Le poème de Thomas sur Jumonville** (XXXVII, p. 753) — Dans "*l'Année Littéraire*", (1) de 1759, une critique assez importante est consacrée à l'ode de M. Thomas.

"L'auteur de cette Ode, M. *Thomas*, Professeur de l'Université de Paris (2), vient de prendre un essor plus élevé dans un Poème qui a pour titre, *Jumonville*, et qui se vend chez *Hérissant*, rue S. Jacques. Ce sujet est le meurtre de M. de *Jumonville* et la vengeance de ce meurtre".

La critique commence par narrer les événements de 1756, suivis de la construction du Fort Nécessité, et la mission de *Jumonville*; l'action de M. de Villiers chargé de venger l'assassinat de l'officier français, son frère, la destruction du Fort.

"Cet officier étoit un Envoyé; l'attentat commis par les Anglois est une violation sacrilège du Droit des Gens..... Ce meurtre a été le signal d'une guerre longue, sanglante & compliquée, d'une guerre à laquelle les Puissances les plus considérables ont pris part, & dont les événemens influent sur le sort des deux hémisphères..... Le poème est divisé en quatre Chants. Les puissances belligérantes désignées poétiquement par le nom des fleuves, des reflexions philosophiques sur les malheurs de la guerre chez des peuples policés & éclairés par les Arts, une peinture forte des moeurs, du caractère, de l'ambition & de la jalousie des Anglois, c'est ce qui forme le début. Suit une description de nos Colonies d'Amérique, description pour laquelle Monsieur *Thomas* n'a point eu de modèle."

"Les Colonies Angloises sont décrites en aussi beaux vers, mais pas aussi longuement. C'est un art de Poète qui de deux tableaux uniformes a préféré celui qui nous touche le plus.

Cependant les Anglois, dont l'esprit inquiet & féroce voit avec envie l'accroissement de notre commerce, & avec douleur le repos dont jouissent tous les peuples, les Anglois

(1) "*L'Année Littéraire*", année MDCC. LIX, par M. Fréron, des Académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, de Caen, de Marseille & des Arcades de Rome ..... Tome III A Anes Esdans, et se trouve à Paris, chez Michel Lambert, .....", p. 49 et suiv., Lettre III.

(2) Il fut de l'Académie française, en 1766.

osent franchir les barrières qui, posées par la nature, ont été confirmées par tous les Traités. L'Oyo entend sous son nime frémir ses ondes; il lève sa tête blanchissante, découvre les Bataillons Anglois, & poste à *Neptune* des flots effrayés.

..... Les François, qui couronnés de l'Olive cultivoient dans une entière securité les Arts & le Commerce, apprennent cette irruption. Tous à l'instant veulent signaler leur zèle, & ce peuple, ami de la paix, mais plein de courage & désarmé trop long-temps, brule de combattre & de punir les infracteurs. Leur Chef modere cette noble activité sans la condamner. Il craint qu'une première étincelle ne cause un embrasement général.

“Il voudroit épargner, en écartant la guerre,

“Des crimes aux Anglois, des larmes à la terre.”

De Jumonville, dans le Poème, entre alors en scène; il rappelle son début de France avec son frère de Villiers, la douleur de sa mère le voyant partir pour l'Amérique, les vers sont émouvants, et le critique de “L'année Littéraire” d'écrire: “Que cet épisode est touchant, & qu'il contraste bien avec le style mâle & les pensées fortes qui caractérisent le ton Epique ! On se souvient des regrets d'*Evandre* sur le départ de *Pallas* dans le dixième livre de l'*Enéide*. Mais imiter ainsi, comme est *La Bruyère* en parlant de *Despréaux*, c'est créer les pensées d'autrui.

“Le rang d'Ambassadeur, a titre révééré,

“Demandoit un Héros, un Ministre Eclairé,

“Prudent avec grandeur, & ferme avec sagesse,

“Courageux sans orgueil, & souple sans bassesse :

“*Jumonville* est nommé d'une commune voix.”

Le second Chant s'ouvre sur la Députation. La garnison tire sur elle, Jumonville montre l'écrit l'accréditant :

“Interprète muet de son saint ministère.”

la moitié de son escorte est mise à mal, l'autre est chargée de fers, Jumonville est massacré et un “seul Américain blessé se soustrait à la mort en fuyant avec précipitation vers nos troupes”.

Il avise de Villiers du malheureux sort de ses compagnons qui ne savent cependant si ils sont tous massacrés et si Jumonville est simplement prisonnier.

“Tous désirent & craignent un éclaircissement ; tous veulent ou délivrer *Jumonville* ou venger sa mort. Le trépas subit & naturel de ce Sauvage, avant qu’il ait pu raconter les horreurs dont il a été témoin & la victime, est une grande adresse de la part du Poète a la source d’une belle suspension”.

De Villiers désigné pour aller “venger” son frère, part avec ses troupes ; l’ombre de son frère lui apparaît, il lui tend les bras, “lui adresse des regrets ; l’Ombre crie trois fois : vengeance. Cette apparition terrible, la haine, le ressentiment, agitent les soldats, aucun d’eux ne ferme l’oeil dans cette forêt où règne la terreur & le silence”.

Le Poème nous fait alors rencontrer de Villiers avec le corps “prêt à tomber en poussière” de son frère ; nous fait dire sa douleur, et sa haine contre les Anglois.

“Un coloris sombre qui attache, cette horreur qui plaît à l’âme en l’agitant avec violence, caractérisent tout ce troisième Chant .....”.

Le fort Nécessité est investi, la description qu’en fait M. Thomas est longue, minutieuse, les Anglois succombent.

“On peut remarquer, à l’avantage de celui-ci, qu’il seroit difficile de l’appliquer à tout autre siège. Déjà les Anglois couvrent les murs de leurs corps entassés ; ils cèdent, ils sont enchainés à leur tour. C’est là une atteinte à la vérité historique. Je l’ai entendu blâmer ; il me semble, en effet, qu’il auroit été mieux de peindre la générosité Française qui renvoie ses ennemis cruels & perfides avec les honneurs de la guerre, & qui sacrifie son ressentiment à la tranquillité des nations. La poésie auroit perdu quelques images ; mais celles de la destruction du Fort l’auroient amplement dédommagée. Le Fort est donc renversé, & n’offre plus aux yeux qu’un amas de cendre & des rochers épars. *Jumonville, de Villiers* & les François sont vengés”.

Le poème se termine sur le tableau de la disgrâce des Anglois depuis cette guerre, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, sur la ruine de ses comptoirs.

“Cet excellent Poème n'est pas sans défaut. Je ne releverai point un petit nombre d'épithètes oisives et d'hémistiches forcés. La versification toujours belle est quelque fois monotone. On desiroit plus de variété dans les tours, de rapidité dans les images, d'adresse & de chaleur dans la liaison des détails. Mais ces taches légères sont bien compensées par le goût, l'harmonie, la force, la correction, la majesté, le vrai génie épique, qualités dont le rare concours doit faire placer ce Poème au premier rang. Le Poète surtout est Peintre; il ne perd jamais de vue ce grand principe que la poésie doit être une peinture. Avec un talent si décidé, l'amour du travail, des connoissances, des reflexions profondes sur son art, & l'étude continuelle des bons modèles dont *M. Thomas* paroît s'être nourri, jeune encore, il peut un jour enrichir notre Parnasse d'un Poème Epique. Je crois remarquer dans *Jumonville* toutes les qualités nécessaires à ce genre de poésie: intelligence du plan des caractères, goût éclairé du merveilleux & de l'allégorie, élévation des idées, richesse des descriptions, difficultés vaincues, coloris brillant, foi soutenu. J'invite les personnes sensibles aux charmes des beaux vers à vérifier ces éloges par la lecture”.

Voilà ce que disait dans l'*Année Littéraire* de Fiéron, critique imbu des traditions classiques, ennemi de Voltaire et des philosophes, un écrivain du XVIIIe siècle sur le poème de Antoine Léonard Thomas, né à Clermont Ferrand, mort à Oulliv (1732-1785), auteur d'*Eloges* assez pompeux qui obtinrent un grand succès, et d'un *Essai sur les Eloges*, qui ne manque pas de qualités critiques.

A.-LÉO LEYMARIE

---

### QUESTION

---

Quelle parenté existait entre le Père Honoré Bochart de Champigny, le célèbre mystique du seizième siècle, et notre intendant Bochart de Champigny?

G. N.

## LE TABLIER DOMINICAL

Après la parution de mon article sur le *Tablier dominical* (*B. R. H.*, 1924, p. 373), l'honorable L.-O. David rassemblait dans la *Presse* du 23 décembre 1924 sous le titre *Autrefois et Maintenant*, une gerbe de souvenirs sur les moeurs et coutumes de son village natal, à l'époque de sa jeunesse et il confirmait ce que j'avais recueilli.

M. Massicotte... parlait dans le dernier numéro des *Recherches Historiques* du tablier que nos ancêtres portaient et citait l'opinion à ce sujet de plusieurs vieillards. Je puis corroborer les assertions de ces vieillards et déclarer que je me rappelle fort bien avoir vu, au Sault-au-Récollet, des vieux Canadiens qui portaient le tablier. Ils en avaient deux, l'un pour la semaine et l'autre, plus beau, pour les dimanches. Mais c'était avant 1850 et à partir de cette date je ne me souviens pas d'en avoir vu "...

\* \* \*

Lorsque je rapportais ce que m'avaient appris les anciens de l'île de Montréal et de l'île Jésus, au sujet du susdit tablier, je croyais qu'il s'agissait d'une coutume locale qui ne s'étendait guère au-delà des campagnes proche de la métropole.

Il en est autrement.

Au cours de son roman *Charles Guérin*, bondé de renseignements précieux, P.-J.-O. Chauveau, (1<sup>e</sup> édit. p. 270) décrit le costume des *habitants* qui sont sur le quai à Québec vers 1850 et il atteste " qu'ils portaient un tablier de cuir " par dessus leurs vêtements de gros drap gris de fabrique domestique.

Ce devait être un jour ouvrier, mais rien n'empêche de présumer qu'il s'en trouvait, là comme ailleurs, qui devaient avoir un tablier spécial pour les jours fériés.

Mais voici mieux encore.

L'abbé J.-B.-A. Allaire, dans son *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu*, écrit ce qui suit (p. 452) :

" François Ménard (qui mourut à St-Denis, entre 1867 et 1870) s'était fait un devoir de porter le tablier des dimanches jusqu'à la fin de sa vie. "

Voilà qui établit bien que la coutume fut très répandue sinon générale.

E.-Z. MASSICOTTE

## LES JUCHEREAU DUCHESNAY

*Juchereau des Châtelets, Noël* — Originaire de la Ferté-Vidame, au Perche, il passa dans la Nouvelle-France en 1632 dans les intérêts de la Compagnie des Cent-Associés. Il était licencié en droit. Il joua un rôle considérable ici de 1632 à 1648. Agent ou commis-général de la Compagnie des Habitants, une espèce de filiale de la Compagnie des Cent-Associés, il était un des principaux personnages de la colonie. On le voit figurer dans tous les événements importants. A l'automne de 1647, M. Juchereau des Châtelets s'embarqua pour la France, il était délégué par les habitants pour obtenir la réduction du traitement du gouverneur général et d'autres changements. Il décéda à Orléans au cours de ce voyage. Il ne s'était pas marié.

*Juchereau de Maur, Jean* — Frère de Noël Juchereau des Châtelets, il vint le rejoindre dans la Nouvelle-France en 1634 avec sa femme, Marie Langlois, et ses quatre enfants. Premier seigneur de Maur ou Saint-Augustin de Portneuf. Il contribua à créer le courant migratoire qui s'établit un peu plus tard entre le Perche et le Canada. M. Rameau a écrit, en effet : " Ce fut sous la double influence de M. Giffard et de M. Juchereau que s'accomplit l'immigration percheronne ". M. de Tracy, qui l'estimait beaucoup, avait demandé des lettres de noblesse pour Jean Juchereau de Maur. Le roi ne donna pas suite à cette recommandation. Il décéda à Beauport le 7 février 1672, à l'âge de 88 ans.

*Juchereau de la Ferté, Jean* — Fils de Jean Juchereau de Maur et de Marie Langlois, il passa ici très jeune. Jean Juchereau de la Ferté fut appelé à faire partie du Conseil Souverain lors de sa création, en 1663. Il fut destitué par le gouverneur de Mézy en 1664. M. Juchereau de la Ferté, ami des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, fut un des arbitres chargés de séparer les biens de ces religieuses d'avec celui des pauvres. A la mort de son père, il hérita de la seigneurie de Maur ou de Saint-Augustin. Il décéda à Québec le 16 novembre 1685.

*Juchereau de Saint-Denys, Nicolas* — Fils de Jean Juchereau de Maur et de Marie Langlois. Il fut membre du conseil de la colonie qui précéda le Conseil Souverain. En 1690, âgé de plus de soixante ans, il prit part à la défense de Québec et eut un bras cassé d'un coup de feu. C'est à la suite de cette glorieuse défense que Louis XIV lui accorda des lettres de noblesse. Décédé à Québec le 4 octobre 1692.

*Juchereau Duchesnay, Geneviève* — Née à Québec le 28 novembre 1643, de Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret. Elle entra à l'Hôpital général de Québec le 8 décembre 1709. Pendant les vingt années de sa vie religieuse la Mère de Saint-Augustin fut trois ans première hospitalière, trois ans assistante et dix ans supérieure. Elle fut chère et recommandable à Mgr de Saint-Vallier. Décédée le 27 mars 1730.

*Juchereau de la Ferté, Noël* — Né à Québec le 3 juillet 1647, de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. Il reçut son instruction en France où il étudia la médecine et la pharmacie. En 1665, Noël Juchereau de la Ferté résolut de se consacrer au salut des âmes dans la Compagnie de Jésus. Le Frère Juchereau était infirmier de la résidence de Québec lorsqu'il se noya dans le Saint-Laurent le 3 novembre 1672. Le *Ménologe de la Compagnie de Jésus* fait le plus bel éloge du Frère Juchereau.

*Juchereau de la Ferté, Jeanne-Françoise* — C'est la célèbre Mère Juchereau de Saint-Ignace. Née à Québec le 1er mai 1650, de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard, elle fut pendant plusieurs années supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Décédée le 14 janvier 1723. "La Mère Juchereau a laissé après elle une réputation que le temps n'a pas affaiblie. Cette grande figure domine toutes celles qui, avant et après elle, ont gouverné l'Hôtel-Dieu de Québec". Cf. l'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

*Juchereau de la Ferté, Charlotte* — Née à Québec le 22 août 1655, de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. Comme sa soeur aînée, elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec pour se consacrer au soin des malades. En 1671, elle passa à Larochelle pour se faire hospitalière

au couvent de cette ville. Cette Canadienne-Française fut plusieurs années supérieure du monastère des Hospitalières de Larochelle.

*Juchereau de Saint-Denys, Charles* — Né à Québec le 6 décembre 1655, de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard. Il fut nommé, le 15 avril 1694, juge royal à Montréal. En 1696, M. Juchereau de Saint-Denys conçut le projet d'établir des Tanneries sur les bords du Mississipi. Il passa en France et obtint certaines concessions pour aider son projet. Il fit des établissements à Michillimakinac et à Ouabache. M. Juchereau de Saint-Denys décéda à Ouabache dans l'automne de 1703, des suites des fatigues qu'il s'était données pour mettre ses exploitations sur pied.

*Juchereau de Maur, Paul-Augustin* — Né à Québec le 13 juin 1658, de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. Il fut, de 1701 à 1714, receveur de la recette des castors et des orignaux pour le compte de la Compagnie de la colonie de la Nouvelle-France. Il périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme* à l'automne de 1714. Poète et chansonnier à ses heures, il exerça sa verve sur le naufrage de la flotte de Walker en 1711. Une de ses chansons est parvenue jusqu'à nous.

*Juchereau Duchesnay, Ignace* — Né à Beauport le 3 août 1658, de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard. C'est le premier Juchereau qui prit le nom de Duchesnay. Joseph Giffard, seigneur de Beauport, qui n'avait pas d'enfant, donna sa seigneurie à son neveu Ignace Juchereau de Saint-Denys puis Duchesnay. En 1705, Louis XIV appela M. Juchereau Duchesnay au Conseil Supérieur mais il refusa l'honneur et fut remplacé par Michel Sarrazin. Il s'appliqua surtout à développer le beau domaine que Giffard avait fait passer dans sa famille. Décédé à Beauport le 15 février 1739.

*Juchereau de Saint-Denys, Charlotte-Françoise* — Née à Québec le 1er février 1660, de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard. Mariée à François Viennay-Pachot puis à François de La Forest, officier des troupes. En 1702, Mme Veuve Viennay-Pachot avait fait l'acquisition de l'île d'Orléans (alors com-

té de Saint-Laurent) et prit dès lors le titre de " comtesse de Saint-Laurent ". Décédée à Québec le 28 décembre 1732. Cf. la *Presse*, 5 et 19 avril 1902, articles de Ignotus.

*Juchereau de la Ferté, Denis-Joseph* — Né à Québec le 20 juin 1661, de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. Il mena une vie pas mal aventureuse. On le voit avec Duluth au Sault Sainte-Marie en 1684. Il fait aussi l'expédition de M. de La Barre contre les Iroquois. En 1689, il accompagne Lemoynes d'Iberville à la baie d'Hudson. En 1704, il était lieutenant sur le brigantin le *Joybert* armé contre les ennemis de l'état. Décédé à Québec le 9 août 1709.

*Juchereau de Volezar, François* — Né à Beauport le 16 septembre 1670, de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard. Il fit toute sa carrière dans la marine. Il servit sur l'*Atalante*, le *Wesp*, le *Poly*, etc. En 1714, il était capitaine général garde-côte de la capitainerie de Roquedeville, en Normandie. Décédé au Cap-Français, île Saint-Domingue, en 1741. Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 32, p. 513.

*Juchereau de Saint-Denys, Louis* — Né à Québec le 17 septembre 1676, de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard. Établi en Louisiane, il fit deux fois le voyage du Mexique par terre dans des conditions extraordinaires. Les aventures de M. de Saint-Denys auraient tenté la plume d'un Fenimore Cooper s'ils les avaient connues. Commandant au poste de Natchitoches pendant plusieurs années, M. Juchereau de Saint-Denys avait épousé, au cours d'un de ses voyages au Mexique, une espagnole qui lui donna une nombreuse famille. Chevalier de Saint-Louis, il décéda à Natchitoches le 11 juin 1744. " Cet homme remarquable, dit Lepage de Pratz, a droit à une des premières places parmi les fondateurs de la colonie de la Louisiane ".

*Juchereau Duchesnay, Joseph* — Né à Beauport le 30 mars 1685, de Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret. On le voit présent au siège de Port-Royal par les Anglais. Il y fut même blessé. Très entreprenant, il demanda au Roi de lui concéder les îles de la Madeleine pour y faire la chasse aux renards et y établir

une tuerie de vaches marines. Sa demande fut en partie accordée mais il ne s'en prévalut pas. Il demanda aussi la charge de grand maître des eaux et forêts. Elle ne lui fut pas accordée. M. Duchesnay se ruina dans ses entreprises de construction de vaisseaux. Décédé à Québec le 1er avril 1720.

*Juchereau de Saint-Denys, Joseph-Charles* — Né à Montréal le 9 août 1698, de Charles Juchereau de Saint-Denys et de Denise-Thérèse Migeon de Bransac. Il alla s'établir à Saint-Domingue en 1725. Il fut pourvu de la charge de conseiller du Roi et de Conseiller au Conseil Supérieur du Cap-Français, puis de celle de procureur général et de doyen du Conseil Supérieur. Décédé au Cap-Français le 18 mai 1765.

*Juchereau Duchesnay, Antoine* — Né à Beauport le 20 janvier 1704, de Ignace Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Catherine Peuvret. Il entra dans les troupes du détachement de la marine et prit part aux batailles de Carillon et des Plaines d'Abraham. La mort de son frère aîné, Joseph, décédé non marié, le mit en possession de la seigneurie de Beauport. Le gouverneur de la Galissonnière et l'intendant Bigot l'avaient proposé à la cour pour remplir la charge de prévôt de la Maréchaussée, M. Duplessis de Moramont reçut cependant la nomination. M. Juchereau avait été capitaine des gardes du gouverneur Duquesne de 1752 à 1755. Décédé au manoir de Beauport le 12 juin 1772.

*Juchereau Duchesnay, L'hon. Antoine* — Né à Beauport le 7 février 1740, de Antoine Juchereau Duchesnay et de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Il servit dans les troupes de la marine et prit part aux derniers combats pour conserver le Canada à la France. En 1764, il servit comme capitaine dans le Corps Canadien. En 1775, il fut fait prisonnier au fort Saint-Jean. Député de Buckingham de 1792 à 1794. Nommé membre du Conseil exécutif le 29 décembre 1794. Décédé au manoir de Beauport le 15 décembre 1806. "Une grande fortune, dit le *Canadien*, accrue par son industrie, lui a souvent fourni l'occasion de rendre service à ses concitoyens."

*Juchereau Duchesnay, Marie-Eustache* — Né à Beauport le 24 1741, de Antoine Juchereau Duchesnay et de Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Il passa en France à la chute de Québec et entra dans le corps royal d'artillerie. Lorsque la révolution française se déchaîna sur toute l'Europe, il était lieutenant-colonel et chargé provisoirement des fonctions de directeur de la manufacture d'armes de Charleville. Il fut tué par les révolutionnaires le 4 septembre 1792. Cf. Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*.

*Juchereau Duchesnay, L'hon. Antoine-Louis* — Né à Québec le 18 février 1767, de Antoine Juchereau Duchesnay et de Julie-Louise Liénard de Beaujeu. Il servit d'abord dans la 1er bataillon du Royal Canadien Volontaire. Le 6 août 1804, il était élu député de Hampshire (aujourd'hui Portneuf). Le 21 novembre 1809, il succédait à Pierre Marcoux comme député adjudant général des milices du Bas-Canada. L'année suivante, le gouverneur Craig l'appela au Conseil législatif. Fait conseiller exécutif honoraire le 6 janvier 1812, un an plus tard, le 29 avril 1813, il acceptait la charge de commissaire des transports pour le district de Québec. Enfin, le 18 janvier 1817, il devenait conseiller exécutif effectif. L'honorable M. Duchesnay décéda au manoir de Beauport le 17 février 1825. Mgr Plessis prononça lui-même l'oraison funèbre de celui qui avait été son ami.

*Juchereau de Saint-Denys, Antoine-Pierre* — Né à Bastia, en Corse, le 14 septembre 1778, de Marie-Eustache Juchereau Duchesnay et de Marie-Thérèse Pasqualini. Après la mort de son père, il vécut quelques années au Canada, mais le général Prescott ayant refusé d'accepter ses services, il retourna en France. Il prit du service dans le génie, fut envoyé à Constantinople puis servit sous Napoléon et sous la Restauration. Il fut maréchal de camp et créé baron. Décédé le 19 septembre 1850. Cf. Michaud, *Biographie universelle*.

*Juchereau Duchesnay, L'hon. Jean-Baptiste* — Né à Beauport le 16 février 1779, de Antoine Juchereau Duchesnay et de Catherine LeCompte Dupré. Il obtint une commission dans le 60e de ligne et servit pendant plu-

sieurs années dans ce régiment. Il servit ensuite en qualité de capitaine dans les Voltigeurs de Salaberry et prit part à la bataille de Châteauguay. Le 28 mars 1821, M. Duchesnay était nommé aide de camp provincial avec le grade de lieutenant-colonel. Le 4 avril 1832, le gouverneur Aylmer l'appela au Conseil législatif. Décédé à Québec le 12 janvier 1833. "Après avoir affronté tant de fois la mort, dit le *Canadien* du 14 janvier 1833, il l'envisagea dans sa dernière maladie avec résignation à la volonté de son créateur et plein de confiance en ses miséricordes".

*Juchereau Duchesnay, Michel-Louis* — Né à Beauport le 14 décembre 1785, de Antoine Juchereau Duchesnay et de Catherine Lecompte Dupré. Après avoir servi quelques années dans le 60<sup>e</sup> de ligne, il obtint une compagnie dans les Voltigeurs Canadiens de Salaberry. Il eut une part importante à la victoire de Châteauguay. Agent pour le département des Sauvages de 1823 à 1827, il fut nommé, le 23 mars 1827, député-adjutant-général des milices du Bas-Canada. Un an plus tard, le 14 avril 1828, il était promu surintendant du département des Sauvages. Il conserva cette charge jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1837. Il conserva néanmoins son poste de député-adjutant-général jusqu'à sa mort arrivée à la Petite-Rivière le 17 août 1838.

*Juchereau Duchesnay, Antoine-Narcisse* — Né à Deschambault le 19 novembre 1793, de Antoine-Louis Juchereau Duchesnay et de Marie-Louise Fleury de la Gorgendière. En 1812, il s'enrôla dans les Voltigeurs Canadiens, et prit part aux glorieuses batailles de Châteauguay et de Chrysler's-Farm. Sa valeur lui valut le grade de capitaine à un âge où d'autres commencent à peine à servir. Dernier seigneur de Beauport. La seigneurie de Beauport était restée juste 148 ans dans la famille Duchesnay. Décédé à Sainte-Marie de la Beauce.

*Juchereau Duchesnay, L'hon. Henri-Elzéar* — Né à Beauport le 19 juillet 1809, de Antoine-Louis Juchereau Duchesnay et de Marie-Louise Fleury de la Gorgendière. Admis au barreau le 10 janvier 1832, il fut nommé, le 2 juillet 1839, magistrat stipendiaire pour le district de

Montréal. L'année suivante, il recevait sa nomination de magistrat de police pour le même district. En 1843, il se retirait à Sainte-Marie de la Beauce. Conseiller législatif de la division de Lauzon de 1856 à 1867, il fut appelé au Sénat le 23 octobre 1867, Décédé à Sainte-Marie de la Beauce le 12 mai 1871. La *Gazette des familles canadiennes* du 15 juin 1871 lui consacre une très élogieuse notice sous la signature de l'abbé N.-A. Leclerc qui avait été à même d'apprécier ses belles qualités.

*Juchereau Duchesnay, L'hon. Edouard-Antoine* — Né à Québec le 8 novembre 1809, de Michel-Louis Juchereau Duchesnay et de Charlotte-Hermine-Louise-Catherine de Salaberry. La simple nomenclature des postes occupés par M. Duchesnay prouve en quelle estime il était tenu par tous : député shérif de Montréal, de 1837 à 1837 ; assistant-adjutant-général des milices canadiennes, de 1839 à 1842 ; député de Portneuf, de 1848 à 1851, conseiller législatif de La Salle de 1858 à 1867, etc. Enfin, le 22 mai 1867, M. Duchesnay était appelé au Sénat. Il résigna son siège le 7 janvier 1871. L'honorable M. Duchesnay décéda à Québec le 10 septembre 1886. Il était à sa mort propriétaire des seigneuries de Fossembault et de Gaudarville.

*Juchereau Duchesnay, Jean-Philippe* — Né à Québec le 1er mai 1818, de Michel-Louis Juchereau Duchesnay et de Charlotte-Hermine-Louise-Catherine de Salaberry. Dès 1838, sir John Colborne lui accordait une commission d'enseigne dans le 1er bataillon de milice. Le 19 janvier 1839, il était promu lieutenant dans les Kennebec Rangers. Le 13 décembre 1852, M. Duchesnay était fait aide de camp du gouverneur Elgin. Il reçut en même temps le grade de lieutenant-colonel de milice. Les successeurs du gouverneur Elgin furent heureux de lui confier la même charge d'aide de camp. Décédé à Saint-Hyacinthe le 31 mai 1870.

*Juchereau Duchesnay, Henri-Théodore* — Né à Québec le 2 avril 1836, de Antoine-Narcisse Juchereau Duchesnay et de Suzanne Lindsay. Dès 1855, il faisait ses premières armes dans la compagnie de Zouaves canadiens du capitaine Zéphirin Leblanc. Il servit ensuite dans le 100<sup>e</sup> régiment au Canada, en Angleterre et à Gibraltar.

En 1860, il passait dans le King's Own Borderers. Le 21 novembre 1862, M. Duchesnay était nommé major de brigade du 7e district militaire avec quartiers généraux à la Rivière-du-Loup (en bas). Le 6 mai 1876, il succédait au lieutenant-colonel Casault comme député adjudant-général du 7e district militaire. Le lieutenant-colonel Duchesnay se retira du service le 15 juillet 1897. Il avait fait partie de l'état-major de la milice canadienne pendant trente-cinq ans, et était à la tête du 7e district militaire depuis plus de vingt ans. Décédé à Québec le 9 janvier 1911.

*Juchereau Duchesnay, Henri-Jules* — Né à Sainte-Marie de la Beauce le 6 juillet 1845, de Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay et de Elisabeth-Suzanne Taschereau. Admis au barreau en 1866, il fut nommé magistrat stipendiaire du comté de Beauce le 3 janvier 1874. L'année suivante, le gouvernement lui confiait aussi la charge d'inspecteur des mines pour la région de la Beauce. Aux élections générales du 22 février 1887, M. Duchesnay fut élu député de Dorchester à la Chambre des Communes. Il décéda moins de cinq mois plus tard, le 6 juillet 1887. Il était à sa mort commandant du 23e bataillon de milice de Beauce avec le grade de lieutenant-colonel.

*Juchereau Duchesnay, Edouard* — Né à Québec le 28 août 1848, de Édouard-Antoine Duchesnay et de Elisabeth Levallée. Comme tous ses ancêtres, il entra dans l'armée et fut lieutenant au 9e Voltigeur de Québec. Il fut ensuite à l'emploi du gouvernement du Canada puis de celui de Québec. Candidat malheureux aux élections générales du Parlement Fédéral, en 1887, dans le comté de Portneuf. Maire de Saint-Malo, près Québec, pendant plusieurs années, il fut élu à plusieurs reprises préfet du comté de Québec. Décédé à Québec le 9 janvier 1913.

*Juchereau Duchesnay, Charles-Edmond* — Né à Sainte-Marie de la Beauce le 23 juin 1854, de Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay et de Elisabeth-Suzanne Taschereau. Arpenteur et ingénieur civil, il devint, en 1875, un des ingénieurs du chemin de fer du Nord, alors la propriété du gouvernement de Québec. En mars 1881, il entra au service de la Compagnie du Pacifique Canadien. Il fut

successivement ingénieur de construction, surintendant et assistant surintendant général pour la Colombie anglaise. Sa promotion à ce dernier poste, en avril 1901, fut l'occasion d'un banquet qui lui fut offert par les principaux citoyens de la Colombie anglaise. Tué par la chute d'un bloc de pierre sur la ligne du Pacifique Canadien au tunnel de Cariboo Joe's, près de Vancouver, le 4 septembre 1901.

---

### LE MUSICIEN GASTON DE TATIN

---

Intéressantes sont les copieuses notes fournies par MM. Fauteux et Audet dans le *Bulletin* de 1931, sur les Bigault d'Aubreville.

On peut le présumer, lorsque Zed soumit sa question (*B. R. H.* 1931, p. 91) il était loin d'espérer semblable aubaine.

Serions-nous aussi heureux, si nous demandions des renseignements sur un gentilhomme-musicien, au nom expressif, qui paraît avoir été assez intime avec la susdite famille Bigault?

Risquons ce que nous avons:

\* \* \*

En l'église Notre-Dame de Montréal, le 10 septembre 1825, l'abbé Roussin célèbre le mariage de Auguste-Joachim Gaston de Tatin, maître de musique, fils de feu Louis-Bathazar Gaston de Tatin et de Jeanne-Louise Des Lières, de Paris, d'une part; et de Marie-Thérèse, fille mineure de feu Pierre-Timothée Paré et de Marie-Angélique Saintonge.

Sont présents à la cérémonie et signent: Benjamin Shiller, Emmanuel Bigault d'Aubreville, François Bigault d'Aubreville, etc.

Le 26 août 1826, dans la même église on baptisait Auguste-Emmanuel Tatin, premier héritier " du maître de musique ".

Emmanuel d'Aubreville et sa femme Catherine " Rebensky " furent les parrain et marraine du nouveau-né.

A la cérémonie, le père était absent. Revint-il?

E.-Z. MASSICOTTE

SUPERIEURS DU COLLEGE DE SAINTE-ANNE  
DE LA POCATIERE

---

L'abbé Chs-Fr. Painchaud — 1 octobre 1829 à 9 février 1838.

L'abbé Alexis Mailloux, V. G. — 12 février 1838 à 15 septembre 1847.

L'abbé Célestin Gauvreau, V. G. — 17 septembre 1847 à 1 juillet 1853.

L'abbé François Pilote — 20 juillet 1853 à 11 juillet 1862.

L'abbé Pierre Lagacé — 11 juillet 1862 à 9 juillet 1863.

L'abbé André Pelletier — 9 juillet 1863 à 7 juillet 1869.

L'abbé François Pilote, 7 juillet 1869 à 27 août 1870.

L'abbé Félix Buteau — 27 août 1870 à 2 septembre 1875.

Mgr Chs-Ed. Poiré, V. G. — 2 septembre 1875 à 13 juillet 1878.

L'abbé Chs Trudelle, V. G. — 13 juillet 1878 à 30 août 1886.

Mgr Chs-Ed. Poiré, V. G. — 2 septembre 1886 à 9 juillet 1896.

L'abbé Dominique Pelletier — 11 juillet 1896 à 4 juillet 1902.

L'abbé Georges Miville — 5 juillet 1902 à 19 juin 1908.

L'abbé Ludger Dumais — 19 juin 1908 à 18 juin 1917.

Mgr Auguste Boulet — 18 juin 1917 à 19 juin 1923.

L'abbé Ludger Dumais, 19 juin 1923 à 14 mars 1925.

Mgr Wilfrid Lebon — 19 juin 1925 à 19 juin 1931.

Mgr Auguste Boulet, 19 juin 1931.

---

QUESTION

---

Où se trouvait sous le régime français la seigneurie du Bois-de-l'Ail ?

Cur

## JOSEPH-ARMAND BEDARD

Né à Québec le 14 août 1867, du mariage de Théophile-P. Bédard et de Emélie-Emma Martin.

Après avoir fait ses études à l'université Laval, M. Bédard fut reçu médecin en 1890 et alla aussitôt après exercer sa profession à Lynn, état de Massachusetts, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 26 janvier 1932.

La *Presse*, de Montréal, disait du docteur Bédard, le 1er février 1932: " Le docteur Joseph-Armand Bédard, qui vient de s'éteindre à Lynn, Mass., s'était créé une belle renommée dans la Nouvelle-Angleterre où il exerçait sa profession depuis quarante-deux ans. Spécialisé dans les maladies des voies respiratoires et la tuberculose, il faisait autorité; ses confrères du monde médical perdent en lui un collaborateur aussi dévoué que profondément versé dans son art.

" Le docteur Bédard était de plus un fin lettré et un chercheur infatigable. Il s'intéressait particulièrement aux choses de l'histoire et, comme tel, la Société Historique Franco-Américaine, dont il était le président depuis un quart de siècle, lui doit une grande dette de reconnaissance pour les beaux succès qu'elle a remportés sous sa lumineuse direction. Les réunions de cette société, animées de son souffle patriotique et de sa verve littéraire, ont eu de lointaines répercussions dans les milieux intellectuels des États de l'Est où il commandait l'estime et l'admiration de l'élite américaine. Il avait succédé en 1907, au fauteuil de la Société Historique Franco-Américaine, à Me Joseph Monette, de Lawrence, qui avait lui-même remplacé l'honorable juge Hugo Dubuque de Fall River, successeur du président fondateur, Me Joseph-H. Guillet, de Lowell.

" Le docteur Bédard a joué aussi un rôle marquant dans les cercles de la mutualité. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique le comptait au nombre de ses adhérents les plus écoutés. Certaines de ses allocutions, en qualité de délégué officiel aux congrès des organisations nationales de nos compatriotes franco-américains, notamment celle qu'il prononça aux fêtes jubilaires de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York, il y a deux ans, sont des pièces d'éloquence qui ont eu les hon-

neurs de la publicité et d'élogieuses appréciations dans la grande presse de la Nouvelle-Angleterre.

“ La guerre mondiale, à laquelle il prit part à titre d'officier du corps médical de l'armée américaine, lui valut au retour le poste de médecin-résident du sanatorium de Lynn pour les tuberculeux, puis de médecin légiste de district. Il cumula aussi les fonctions de président de la Société Médicale du comté d'Essex, ainsi que de président et de secrétaire du personnel médical du Lynn City Hospital.

“ Cette courte esquisse biographique en dit assez cependant pour attester les inlassables activités du docteur Bédard et l'estime dont il jouissait parmi nos compatriotes et ses concitoyens de diverses origines. Emporté prématurément dans la maturité de l'âge, en plein épanouissement d'une carrière fructueuse de mérites et d'honneurs qui rejaillissent sur les siens, il laisse un nom vénérable dans les annales franco-américaines. ”

---

#### LES DISPARUS

---

*Monk, L'hon. juge Samuel-Cornwallis* — Né à Halifax, Nouvelle-Écosse, le 29 juillet 1814, de Samuel-Wentworth Monk et de..... Admis au barreau de la province de Québec le 23 août 1837, il s'établit à Montréal où il forma une société avec sir John Rose. Nommé juge de la Cour Supérieure le 17 août 1866, il fut promu à la Cour du Banc de la Reine le 27 août 1868, en remplacement du juge Aylwin. Il prit sa retraite le 20 septembre 1888 et décéda à Montréal le 29 octobre 1888.

---

#### QUESTION

---

Qui me donnera des renseignements biographiques sur Jannet Roy qui publia en 1847 une *History of Canada for the use of schools and families*, dont une traduction française a été publiée en 1854? Cet ouvrage eut une grande vogue autrefois dans les écoles de langue anglaise de tout le Canada. On m'a dit que cette dame Jannet Roy était une canadienne française établie à Toronto.

Péd.

LETTRE DE M. MASCON A L'HONORABLE LOUIS  
DE SALABERRY

---

Monsieur,

J'ai reçu la charmante et gracieuse lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne m'attendois pas à rien moins que de recevoir encore de vous de nouvelles marques de bonté, et de nouveaux témoignages d'amitié et d'estime. Votre lettre va faire à l'avenir toute ma renommée; elle sera pour moi une lettre de crédit, un titre glorieux qui attestera que je mérité de vous des sentiments et des considérations que je serai, toute ma vie, jaloux de conserver. Elle sera toujours gardée avec soin et renfermée dans mon porte-feuille avec les honorables invitations du grand prince de qui vous m'avez obtenu la royale protection. Puisse le Ciel m'accorder le bonheur de la faire lire toujours à celle au sort de qui vous daignez autant vous intéresser! Elle y trouvera bientôt la consolation de toutes ses souffrances, etc, bénissant l'Être Suprême de m'avoir donné un ami tel que vous, son âme sensible y versera dessus des larmes de reconnaissance et de joie. Elle y verra que toute une famille respectable s'étoit intéressé au sort de son infortuné époux. Oui, Monsieur, je vous le répéterai encore, dussiez-vous me faire de nouvelles défenses. C'est chez vous, c'est dans votre aimable famille que j'ai trouvé des consolations et des soulagemens à mes peines et à mes malheurs, &c, s'il m'avoit été possible de les oublier entièrement elle auroit été la première qui m'en auroit fait perdre le souvenir, il me semble déjà voir ma malheureuse épouse lire avec attendrissement ces naïves et sincères paroles de ma chère et jolie petite Hermine. "Papa, ne vas pas oublier Hermine, dis à Monsieur Mascon que je me souviendrai toujours de lui. O, ma chère Hermine, je ne t'oublierai jamais! Ah! comment pourrai-je ne pas me rappeler toujours de toi? tes soins, tes attentions, tes complaisances pour moi; ton caractère aussi doux qu'aimable, toujours aussi généreux que sensible, et son esprit aussi juste que bon sont des vertus que tu possèdes trop parfaitement, ma chère Hermine, pour ne pas me rappeler de toi toute ma vie. Veuillez, Monsieur, embrasser pour moi, cette chère enfant, ainsi que tous ses frères et soeurs que j'aime

de tout mon coeur, et présenter mes hommages et mes respects à Madame et Mademoiselle de Salaberry.

Mr votre fils, que j'avois l'honneur de voir souvent ici, et qui venoit à ma salle d'armes, vient de partir pour rejoindre son régiment. Vous avez sans doute sçu que j'avois une salle d'armes à Halifax, composée des officiers de la garnison. C'est là où je pare et répare, par tierce et par quarte, les coups de la fortune, et que je ramasse au demi cercle. J'ai levé cette salle avec l'agrément de Son Altesse Royale, dont la bonté me comble de bienfaits.

J'ai eu l'honneur d'écrire ces jours derniers à notre Resp *ble* ami le Major Holland; veuillez lui présenter ainsi qu'aux dames Holland mes très humbles respects, et dire au major que nous avons appris par le Colonel Welbroll arrivé ici depuis deux ou trois jours des prisons de la pointe à pitre, où l'inferral Hugues l'a tenu pendant cinq mois aux fers, que George étoit arrivé à Antigue et que Monsieur Henry étoit commandant des isles des Saintes. Nous avons parlé souvent parlé de ces isles qui sont à une lieue de La Guadeloupe.

J'ai eu l'honneur de diner le jour des Rois chez Son Altesse Royale. Madame de St-Laurent et Son Altesse Royale se sont informés de moi si j'avois reçu de vos charmantes lettres. J'ai répondu à Son Altesse que je n'en avois encore reçu qu'une, mais que j'espérois que vous m'en écririés d'autres. J'ose espérer que vous m'accorderés cette faveur, et me croire pour la vie.

Monsieur et Respectable ami,  
Votre très humble  
et très obéissant serviteur,  
MASCON

Halifax 12 fr. 1797 (1).

---

#### QUESTION

---

Dans un procès-verbal de Pierre Bibaud du 18 octobre 1839 je vois mention de la paroisse du *Grand St-Esprit*. Où se trouvait cette paroisse?

Voy.

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

CONTRAT DE MARIAGE DE FRANCOIS LAVER-  
GNE ET DE FRANCOISE LEFRANCOIS  
(12 OCTOBRE 1671)

Par devant Romain Becquet &c furent pre<sup>ts</sup> en leurs personnes françois Lavergne hab. de la Riviere Ouallet fils de deffunt françois Lavergne et de Guillemette peronne ses pere et mere de la ville et évesché de limoge d'une part et françoise Lefrançois fille de deffunt anthoine Lefrançois et de Pasquette Renard ses pere et mere de la parr<sup>e</sup> de Douville évesché de Lisieux d'au<sup>e</sup> part Lesquels de l<sup>e</sup> bons gré et volonté et du consentement de leurs parens et amis pour ce assemblez scavoir de dame Anne Gasnier veufve de feu monsieur Maistre Jean Bourdon vivant escuyer seigneur de St Jean & de Sainet françois procureur general au Conseil Souverain de ce pays &c Et de Bernard Voisin habitant de ce pays ont fait les accords et promesses de mariage qui ensuiv<sup>nt</sup> C'est a sçavoir que led. Lavergne a promis et promet prendre pour sa fem<sup>e</sup> et legitime espouze lad. françoise come aussy elle promet prendre pour son mary et legitime espoux led. Lavergne Icelluy mariage faire et solemniser en face de Nostre Mere Ste esglise Catholique apostolique et Romaine le plus tost q. f<sup>e</sup>. ce pourra et quil sera advisé Et deslibéré entreux leursd. perens et amis sy Dieu et Nostre d. Mere S<sup>te</sup> Esglise y consentent, Et accordent pour estre leds. futurs Conjoincts uns et communs en leurs biens Meubles acquests et conquests Immeub. du jour de l<sup>e</sup> Espouzailles a l'advenir suivant la coustume de Paris ne seront les d<sup>s</sup>. futurs conjoincts tenus des debtes Lun de lautre faictes et créées avant led. futur Mariage ains sy aucunes y a seront payées et acquittées par celluy qui les aura faictes et créées et sur son bien sera douée lad. future espouze du douaire coustumier ou de la somme de trois cent Livres tournois de douaire prefix pour une fois payées et ce au choix de lad. future espouze Iceluy douaire a prendre et avoir sur le plus beau et plus clair des biens dud. futur espoux qui a des a p<sup>nt</sup> chargé et hypothecqués, Et a led. futur espoux pris La dicte future espouse avecq tous ses droicts noms raisons et actions quelle a de p<sup>nt</sup> et qui luy pourront eschoir cy apres tant par succession donation quautrem<sup>t</sup>.

et en outre led. futur espoux a recogneu et confessé q. la d. future espouse luy a apporté et mis en Communauté jusques a la somme de Trois Cent Livres Tournois dont la moitié entrera en lad. Communauté de l'autre moitié luy sortira nature de propre a elle et aux siens de son costé et ligne et en outre la somme de Cinq<sup>te</sup> Livres ts que sa Majesté luy a données en consideration de son mariage qui luy sortiront aussy nature de propre a elle et aux siens de son costé et ligne Et arrivant dissolu<sup>on</sup> dud. futur Mariage sans enfans procréés d'icelle Lesd. futurs conjointes se sont faicts et font donation lun a l'autre entrevifs en la meilleure forme et maniere que donation puisse avoir lieu et sortir effet en tout son contenu de tous et uns chacuns les biens Meub. acquests et Conquests Immeub. q. l<sup>e</sup> pourront appartenir au jour et trespas du premier mourant sans aucune chose en reserver ny retenir pour par le survivant du tout f<sup>e</sup> jouir et disposer ainsy q. bon luy semblera Au moyen des pres<sup>ntes</sup> et pour faire insinuer lesd. p<sup>ntes</sup> partout ou il appartiendra dans quatre mois d'huy suivant l'ord<sup>ce</sup> lesd. futurs conjointes ont nommé et esleu pour l<sup>e</sup> procureur general et special le porteur des p<sup>ntes</sup> auquel il donne pouvoir de ce f<sup>e</sup> et de requerir acte Car Ainsy promettant &c. obligeant &c, chacun en droit soy Renoncant &c fait et passé aud. quebecq Maison de lad. dame Bourdon Lan mil six cens soix<sup>te</sup> onze le douz<sup>e</sup> jour doctobre en pre<sup>nce</sup> de Jean Baptiste Gosset et de Nicolas Metrus demeurant aud. quebecq tesmoins qui ont signé a ces p<sup>ntes</sup> avec lad. future espouse aussi p<sup>nte</sup> et a led. futur espoux déclaré ne scavoir escrire ni signer de ce enquis suiv<sup>t</sup> L'ord<sup>ce</sup> cepen<sup>t</sup> lad. future espouse declare aussi signer.

À Gasnier  
P Renard  
Voisin  
Metru  
Gosset  
Becquet No<sup>re</sup> (1)

---

(1) Archives Judiciaires de Québec.

## LE RAT D'AMERIQUE

---

Mr. Sarrasin, médecin de Québec, dont on a vû l'exacte & curieuse histoire du Castor dans les Mémoires de 1704, a envoyé à l'Academie celle d'un autre Animal, qu'on peut appeller Rat d'Amérique, assez semblable à celui que M. Rai a décrit sous le nom de *Mus Alpinus*. Il a aussi tant de ressemblance avec le Castor, que M. Sarrasin, qui les connoit beaucoup, dit qu'il l'auroit pris du premier coup d'oeil pour un Castor de 3 ou 4 mois. Celui qu'il a dissequé pesoit 4 livres. Nous n'entrerons point du tout dans le détail anatomique.

Ce Rat est de la Classe des Animaux qui rongent. Au mois de Mars, temps où la nége qui tombe toujours en abondance dans l'Amérique Septentrionale, n'y est pas encore entièrement fondue, il sort, & va vivre de quelques morceaux de bois qu'il pele. Après la fonte des néges, il vit ordinairement de racines d'Orties, ensuite des tiges & des feuilles de cette Plante, & en Eté, de Fraises & de Framboises. Sa nourriture devient toujours plus délicate. Peu de temps après qu'il est sorti, il songe aussi au plaisir, ou à la multiplication de l'espèce. Ils vont votontiers ensemble jusqu'à l'Automne, & à l'entrée de l'Hiver ils se séparent, & chacun va se loger seul dans quelque trou, dans quelque creux d'Arbre, sans aucunes provisions. C'est ainsi que le rapportent les Sauvages, qui, selon M. Sarrasin, observent assez bien le naturel des Animaux, unique partie de la Philosophie qui leur ait été accordée.

Pour rendre plus vrai-semblable le long temps que le Rat d'Amérique doit passer sans nourriture, M. Sarrasin raconte qu'à Quebec il enchaina bien un Ours sous des planches qui furent couvertes de nége dès le mois de Novembre, & qu'au mois d'Avril, la nége étant fondue, il y fut retrouvé bien vivant. (*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1714, p. 33).

LE TRESOR D'UNE MERE

Entre les donations conservées dans les archives judiciaires de Montréal, il en est une dont la teneur est probablement unique.

Un jour, une mère, enchantée des bons soins que lui prodigue l'un de ses fils, songe à lui laisser un souvenir tangible de sa reconnaissance.

Pour ce, elle recourt aux bons offices d'un notaire, lui dicte ce qu'elle ressent et ce qu'elle veut donner.

Et que croyez-vous *qu'elle va donner* au plus estimable de ses enfants?

Inutile de vous fatiguer, lisez plutôt le texte même du document, dont l'orthographe est ici respectée :

Par devant Le notaire de la prairie de La magdeleine soussigné — Et tesmoins Enfin nommés fut présente en personne, Jeanne Rouané Veuve en première nopce de feu Sr Estienne bizaillon, Et Veuve En seconde nopce de feu sr françois dumay, Laquelle a dit Et déclaré que depuis plusieurs années Elle a esté fort Incommodée par Lextrémité de La Vieillesse, Et a heu des maladie fort Longue et bien facheuse, Et que depuis Led. temps de ces indispositions Et maladie Le sieur françois bizaillon son fils cest Exactement ataché à La secourir Et apporter tous ces soins pour L'avancement de ces guerisons Et mesme continue tous Les devoirs qu'un bon et véritable enfant doit à une mère, sans prétendre ny vouloir Exiger aucuns salaire des causes et Suiet dont Il pouroit En demander Et pour Reconnoistre tous les bienfaits Et bons Cervice Randus, Lad'e Rouane A par ces présentes fait présent aud. françois bizaillon Sond. fils de *deux taume de La Vie des Saints quelle a à Elle appartenant En particulier* pour En jouir faire et disposer par Led bizaillon Et ces ayans Cause de ce jour a La Venir comme bon Luy semblera Et comme de chose à Luy appartenant au moyen desd présente sans qu'il soit obligé d'en faire Raison a LaVenir a quy que ce soit ce que Led bizaillon a volontairement accepté de sad'e mère Estant Ainsy sa Volonté. Car Ainsy &c promettant, obligeant & renonçant &c fait et passé Au bourg de la prairie de La magdeleine Estude dud notaire Lan mil sept cens Vingt sept Le huitiesme jour de mars avant midy En

présence des sieurs (un blanc) témoins demeurant aud lieu  
quy ont signé ces présentes avec Lade Rouanné, Led bizail-  
lion Et notaire après lecture faite suivant Lordonnance.

JEANNE ROANAIS

\* \* \*

Une femme du peuple pouvait-elle s'exprimer d'une fa-  
çon plus élogieuse, plus solennelle?

L'enfant chéri fut-il ému? Accepta-t-il le don extraordi-  
naire qu'on lui offrait?

Rien ne le prouve. L'acte est signé par la donatrice,  
mais non par le donataire, ni par le tabellion, lequel était  
Guillaume Barette.

Pauvre vieille mère. Quelles consolations ellé avait dû  
tirer, au cours de ses souffrances prolongées, des deux "tau-  
mes" qu'elle cédaît comme un trésor.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LA VALLETTRE

---

J'aimais la Vallettrie, alors que tout enfant  
Je suivais ma grand'mère au bord de la rivière  
Et que, plein de terreur, je voyais sur la terre  
Les tilleu's s'allonger comme des revenants

Les tilleuls ne sont plus : aujourd'hui vieillissant  
J'y chercherais en vain et l'ombre et le mystère  
Le mur est recrépi, le toit a sa gouttière  
Et le sable remplace un gazon verdoyant

Cependant la nature est toujours attentive  
A donner tous les ans des roseaux à la rive  
Des fleurs au mois de mai, puis des fraise en juin

Ne faut-il pas comme elle, aimer et vivre encore  
Avec ce qui renaît et sans esprit chagrin  
Croire que le couchant n'est jamais qu'une aurore.

PHILIPPE MARTELLIERE.

## LA CHARLIBOYADE

Le notaire Jean-Baptiste Martin exerça sa profession à St-Paschal de Kamouraska, de 1830 à 1871. Son nom n'est guère connu et pourtant il mériterait de l'être. L'oeuvre qui a fait la réputation de M. Martin parut dans les *Soirées Canadiennes* de 1863 (1) et est intitulée la *Charliboyade*. C'est un poème héroï-comique de 240 vers et en trois chants. Il fut composé à l'occasion d'un différend qui survint dans l'église de Kamouraska, entre les marguilliers et les notables, il y a une soixantaine d'années.

Jusque là les marguilliers avaient administré les affaires de fabrique sans que les paroissiens s'en mêlassent. Or, vers 1834, il s'éleva dans la population comme un vent de révolte. Les notables de chaque paroisse s'étaient mis en tête de participer avec les marguilliers aux soins à donner à l'église. Il y eut dans la chambre d'assemblée toute une série de projets de loi à ce sujet, et nos députés, surtout ceux de la classe professionnelle, qui avaient l'esprit voltairien assez développé, s'en donnèrent à coeur joie. Il faut lire les discours qui furent alors prononcés. Cela en vaut la peine.

Les marguilliers de Kamouraska ne l'entendaient pas sur ce ton là et ils résolurent de s'opposer aux prétentions des notables. Il y eut donc des assemblées de protestation, ce qui veut dire bagarres inévitables en style parlementaire.

Le bedeau de Kamouraska prit fait et cause pour ses marguilliers et il emporta le morceau. Voilà le sujet du poème. Il n'y a pas là de quoi fouetter l'imagination, nous dira-t-on. Et, pourtant, le notaire Martin a mis tant de gaieté fine dans ses vers, il a su si bien éviter les faux tons, il a décrit si magistralement ses humbles personnages, que son nom restera comme celui de l'un de nos écrivains du terroir.

Boileau a illustré le lutrin de la Sainte Chapelle, Gresset a fait vivre à toujours le perroquet des Visitandines, et le notaire Martin a trouvé moyen d'immortaliser le bedeau Charlibois, le *mangeur de pain béni*.

— Tout le monde se souvient du sacristain de Boileau.

---

(1) Vol. 3.

Boirude, sacristain, cher appui de ton maître.

Le bedeau Charlibois n'avait besoin que d'un plus grand théâtre pour être plus connu.

Illustre Charlibois, aux fastes de notre âge,  
Inscrivons ta valeur et ton courage !  
Le mérite toujours a ses admirateurs,  
Et la gloire partout couronne les grands coeurs !

Nous ne donnerons pas la description du combat homérique qui se livra alors entre marguilliers et notables, et où les réchauds, les clochettes, les trépieds, les chandeliers, les éteignoirs, l'huile des lampions servirent d'armes aux combattants. Nous ne dirons pas non plus, la scène où le notaire s'avance solennellement, un protêt à la main, pour essayer de calmer les esprits. Tout cela est à lire. A lire aussi le portrait du digne bedeau :

Charlis, sans paniers (1), c'est la Parque sans rouet,  
Cupidon sans son arc, Automédon sans fouet.

.....  
Son bras droit est armé du bâton de Jacob.

Charlis a un ami qui l'aide dans cette bataille célèbre,  
c'est le connétable :

Dès l'enfance, il était compagnon de Charlis  
Euryale et Nisus n'étaient pas plus amis.

.....  
Que d'horions tous deux firent pleuvoir sur la tête des  
malheureux notables !

Achille ainsi jadis dépêchait au Coeyte,  
D'un affreux coup de poing, l'infortuné Thersite.

.....  
Cette main, qui tantôt nous offrait des cousins (2)  
Dépêche maintenant la bûche et les rondins.

---

(1) Les paniers qui servaient alors à distribuer le pain-bénit.  
(2) Gâteau de pain bénit.

Charlibois, enfin, reste vainqueur.

Tous au libérateur rendent un juste hommage  
On reconnaît en lui l'appui du marguillage,  
L'élection se fait, tout le monde applaudit :  
Au temple de mémoire un nouveau nom s'inscrit.

Ce poème de la *Charliboyade*, écrit depuis un quart de siècle, M. Martin l'avait laissé perdre dans ses cartons. Des fragments, arrachés à l'auteur à force de mémoire par les écoliers et les clercs en vacances, firent longtemps les délices des collèges.

Dans le temps où ce poème fut composé, la lecture qui en fut faite en séance demi publique, eut l'effet de prévenir les suites funestes d'une querelle de paroisse. On rit, et tout s'arrangea. En France, a dit Dupin, tout finit par des chansons. Tel était aussi le caractère bien français de nos pères.

M. Martin ne pensait plus à cette oeuvre de jeunesse, lorsqu'en 1863 les directeurs des *Soirées Canadiennes*, à force de le presser, la publièrent dans leur recueil et sauvèrent ainsi de l'oubli une des plus fines critiques qui soit sortie d'une plume canadienne. (J.-Edmond Roy, *Histoire du Notariat*, vol. III, p. 333).

---

#### FRANKLIN A MONTREAL EN 1776

---

On sait que le fameux Benjamin Franklin se transporta à Montréal avec une petite presse pour imprimer la littérature américaine à l'usage des bons Canadiens qu'on voulait endoctriner.

Une lettre de Mozes Hazen au général Schuyler du 1er avril 1776 dit :

“You may remember, Sir, in a conversation with you at Albany, I urged the necessity of sending immediately to Canada able generals, a respectable army, a committee of Congress, a suitable supply, hard cash, and a printer. Indeed, I had before represented those measures in person to Congress, at least, to the committee of Congress and we have since been flattered from time to time that we should have one and all of these essentials.”

## SOEUR SAINT-ROCH

---

Notre modeste héroïne avait vu le jour à Saint-Pierres-Becquets, l'une des plus belles paroisses de la Province, la dernière à l'est du diocèse de Nicolet.

Saint-Pierre, le pays des cerises de France et des beaux vergers!

La maison ancestrale des Dion est à un quart de mille de l'entrée du village; la vue donne sur le fleuve et la côte fournit, du printemps à l'automne, les fruits les plus savoureux; framboises, pommes d'été, d'automne et d'hiver; prunes rouges, raisin bleu, y compris la vigne sauvage, le houblon, etc, etc.

Une co-paroissienne, Mère Flore Dionne de Marie-de-la-Victoire, fille de l'honorable Joseph Dionne, conseiller législatif, décédée en 1857, parlant de sa paroisse natale, l'appelait sa *Belle-Pointe*, sa *Pointe chérie*.

Le père de Soeur Saint-Roch, Antoine Dion, chrétien fervent, était le neveu de M. l'abbé Charles Dion, ancien supérieur du Séminaire de Nicolet, curé de Bécancour, puis de Saint-Prosper; prêtre auréolé d'une réputation de sainteté peu commune.

La mère de Marie-Louise, Marie Garneau, était alliée aux Garneau de Québec.

Dans ce foyer béni où six enfants faisaient le bonheur des parents, régnait une modeste aisance. Le père, cordonnier, subvenait, par son travail, aux besoins de la famille. La mère active, laborieuse, couturière habile, contribuait pour sa part, à équilibrer le budget familial.

C'est dans cette atmosphère de travail, de piété et de distinction que vécut Marie-Louise.

Quand le bon Dieu a marqué une âme pour lui, il remuera le ciel et la terre pour la faire arriver à ses fins.

Marie-Louise, déjà habile à la couture, se perfectionna sous la direction de l'une de ses soeurs. Leur atelier était achalandé par des dames à l'aise qui leur livraient la soie et le coton, pour en confectionner des toilettes. Les modistes donnaient satisfaction et la clientèle payait rubis sur l'ongle.

Monsieur et Madame Dion continuaient à suivre leur programme de : Dieu le premier servi. Le trait suivant en est une preuve.

Marie-Louise avait une amie de son âge : toutes deux sympathisaient bien. Le dimanche après-midi, elles faisaient une marche. Monsieur Dion ne voyait pas sans inquiétude, sa fille s'éloigner du toit paternel, il le dit à la maman. Marie-Louise avertie de ne se promener que devant la maison, préféra rompre avec son amie. " Depuis, ajoutait-elle, en racontant cet épisode de sa vie, je ne m'attachai plus à qui que ce soit. L'amitié de mes soeurs me suffisait et je ne connus que les joies de la famille. Depuis mon entrée en religion, je m'efforce d'aimer toutes mes soeurs également. "

Cette jeune fille modèle était Enfant de Marie, faisait partie du choeur de chant et avait pour directeur, monsieur le curé Cloutier.

\* \* \*

La première fois qu'elle lui parla de vocation, le directeur applaudit de tout coeur à son choix de la vie religieuse ; mais la voyant délicate de complexion, il fit des objections à son entrée chez les Ursulines, en sa qualité de soeur converse, où disait-il, les travaux manuels sont trop pénibles.

— J'ai un grand désir d'essayer, Monsieur le Curé, et j'espère réussir.

— Allez, mon enfant, je vous souhaite la persévérance et je prierai Dieu pour vous.

Le secours promis arrivait à propos, car la prétendante allait passer par l'épreuve la plus pénible de sa vie.

Les liens de la famille sont forts et puissants, il lui fallait les rompre et implanter la croix dans le coeur des "siens". " L'amant invisible " suspendu au gibet va envelopper sa fiancée de courage héroïque et la conduire dans le couvent de son choix.

Une première victoire entraîne l'âme virginale, elle court, elle vole de sacrifice en sacrifice. La vie religieuse lui apparaît si belle, si noble, que, pour la conquérir, elle est prête à tout. La postulante d'un jour n'aspire qu'au plus difficile, au plus dur, au plus rude pour la nature.

Ses petites soeurs du Noviciat — qui avaient de l'oeil — se dirent : " Soeur Dion n'est pas une postulante ordinaire. "

Son premier stage fut à la cuisine. Elle aimait tout, dans cet emploi : les chaudrons immenses, les feux ardents, les lourds chariots. Adroite, intelligente, d'une propreté impeccable, prévenante, obligeante, elle rendait de bons services. Elle se donnait et se dépensait sans compter et avec beaucoup de mérites, car pendant ce temps, l'ennui l'étreignait au coeur.

Un jour, on lui annonça, pour la récréation du soir, la visite de tous ses parents. Ce lui fut un bonheur indescriptible.

— Le soir, rendue au dortoir, encore sous l'émotion de ma grande visite, je ne pus fermer l'oeil de la nuit, disait-elle plus tard.

C'en était fait, Dieu lui enleva cette croix de l'ennui. Elle fixa définitivement sa demeure, dans la maison de Dieu. Le chœur était le lieu où elle rencontrait le Bien-Aimé au banquet sacré, où elle causait avec Lui, pendant les oraisons, et où elle implorait des grâces et des bénédictions pour ceux qu'elle aimait.

“ On ne peut expliquer, ni concevoir le repos que l'on ressent, quand une bonne fois, on s'est donné à Dieu, disait la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation. ”

Bref, les jours, les semaines et les mois passaient si vite que la postulante fut toute surprise, un jour, d'être appelée à la vêtue.

Avant de laisser le postulat, consignons un fait qui eut du retentissement.

Soeur Dion avait reçu l'ordre de nettoyer un quart de farine. Ce travail était nouveau pour elle. Voulant arriver au fond, elle s'introduisit toute ronde dans le baril. Elle en sortit, comme bien on le pense, enfarinée de la tête aux pieds. Aux questions réitérées de ses soeurs : D'où sortez-vous ? D'où venez-vous ?

— Du quart de farine.

— Petite Soeur, vous n'avez pas su vous y prendre. Une autre fois, vous n'aurez qu'à frapper les parois extérieures du quart. Toutefois, l'incident lui porta bonheur. Jamais, elle ne recula devant l'ouvrage quelqu'il fût. On eut dit que sa préférence allait au plus difficile.

— Les gros travaux conviennent mieux à ma santé. Les lessives au battoir, les lavages de plancher me vont à merveille. Je n'ai jamais été aussi bien de ma vie.

\* \* \*

Novice et professe, elle marcha de vertus en vertus. Le jour de sa profession, M. le curé Cloutier lui remit un cadeau utile et précieux : " Le livre des professes ". Elle en tira le programme de sa vie religieuse. Comme on le voit, l'ancien directeur suivait sa fille, qui gravissait l'échelle de Sainte Angèle.

Un jour, Soeur St-Roch est nommée cordonnière. Elle ferme les yeux et revoit, à St-Pierre-les-Becquets, la boutique de son père. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. Elle étudie la qualité des cuirs et achète elle-même, de M. Bourassa, ce qui convient. En peu de temps, elle se révèle cordonnière habile; elle a des apprenties et sa manière de procéder avec elles est si conciliante, si encourageante que toutes les jeunes soeurs eussent désiré travailler à l'année, sous la direction de Soeur St-Roch.

En 1900, nous la trouvons sur un autre théâtre: à Grand'Mère, où une maison des Ursulines a été ouverte. Sa compagne est Soeur St-Raphaël, active, habile, entendue. A elles deux, tout va bien marcher. Tout était à créer. En juin, M. le curé Laflèche annonce qu'il faudra livrer un petit saint Jean-Baptiste pour la procession du 24. Soeur St-Roch en est chargée. Le jour venu, le petit Francis Brûlé apparaît aux yeux émerveillés de la population. Les travaux de construction du couvent allaient bien et l'ancien presbytère prenait de jour en jour, des allures plus prononcées de maison religieuse.

Rappelée à la Maison-Mère, Soeur St-Roch quitta volontiers la place; mais elle porta toujours de l'intérêt à cette mission: elle savait ce qu'elle avait coûté aux pionnières.

Il nous reste à vous présenter " la boulangère du bon Dieu ", la *faiseuse des pains d'autel*.

Soeur St-Roch n'a jamais choisi ses emplois; bien plus, elle ne laissait jamais voir ses préférences. Cire molle entre les mains des Supérieures, elle s'adaptait au genre de travail qu'on lui confiait; mais ce fut à la chambre des hosties qu'elle travailla la plus grande partie de sa vie.

Nous la verrons longtemps, les fers d'hosties à la main, recueillie, paisible, en tablier blanc — on eut dit un clerc à l'autel — D'ailleurs, ce travail s'alliait faciement à la prière et l'orante n'avait garde de l'omettre.

Ame intérieure, Soeur St-Roch salua l'arrivée des missels avec bonheur. Elle préparait sa messe avec soin, rattachait les feuillets, au fur et à mesure de leur apparition, à l'occasion de nouvelles fêtes. Elle nourrissait sa piété de liturgie et en imprégnait sa vie.

Quelques semaines avant sa dernière maladie, Dieu lui ménagea une douce joie. Notre pieuse petite Soeur St-Roch tenait des Dion, un goût prononcé pour le chant et la musique. Tous ses ancêtres avaient été des maitres-chantres en renom, et son père remplit cet office à la cathédrale, pendant longtemps.

Aussi, lorsque la communauté eut la permission d'écouter au radio, l'heure catholique du dimanche, sans dire un mot, calme et sereine, comme d'habitude, on voyait la chère malade laisser sa petite cellule de l'infirmerie et se rendre à l'appel. "Ce sont des chants du ciel... un écho du paradis... Ces concerts me font du bien! J'aime tout. Le chant grégorien est si bien exécuté..." disait-elle au retour. Elle ne cessa de s'y rendre que le dimanche qui précéda sa mort. Elle bénissait Dieu de cette consolation et en remerciait les Supérieures.

\* \* \*

Comme toutes les religieuses contemporaines, Soeur St-Roch avait lu et médité la vie de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Son ambition était de l'imiter. Elle a réussi dans une certaine mesure.

— Jamais, nous n'avons entendu Soeur St-Roch manquer de charité dans ses paroles. C'est le témoignage que lui rendent, à l'unanimité, ses Mères et Soeurs de la Communauté. Elle n'a jamais non plus critiqué les supérieurs.

— Laissons tomber cela. Ne perdons pas nos mérites. Tout s'arrangera. A quoi bon parler?

Son amour de la règle en faisait une règle vivante. Elle aimait la pauvreté en véritable religieuse. Le linge à son usage était toujours entretenu, reprisé avec un soin méticuleux; elle y mettait toute son habileté qui n'était pas petite.

Sa charité était universelle : lui demander un service, même lorsqu'elle était malade, c'était l'obliger. Ce en quoi, elle nous a grandement édifiées, a été sa constante application à travailler pour la lingerie, quelques heures par jour, jusqu'à la fin. Quand elle fut obligée de se coucher, d'après les ordres du médecin, car elle avait de la température, elle sortait " ses guimpes " qu'elle tenait auprès d'elle, et cousait appuyée sur ses oreillers.

Digne fille de notre Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Soeur St-Roch l'imita dans l'application constante qu'elle mit, dans sa maladie, à ne jamais laisser entendre la moindre plainte. Elle remerciait avec un bon sourire, pour tous les services rendus. Tout ce qu'on lui servait était bon, apprêté à point ; elle ne demandait rien.

Il est vrai qu'elle avait une belle nature ; mais comme toutes les personnes sensibles et délicates, ses impressions étaient très vives ; mais elle était tellement maîtresse d'elle-même, qu'elle n'en trahissait rien à l'extérieur. Elle excusait les intentions ; c'est sa manière de faire, etc. Que de fois ne l'avons-nous pas vue, aux récréations du soir, se rendre auprès d'une ancienne Mère qui préparait des timbres oblitérés pour les missions lointaines : " Mère, permettez-moi de vous aider. Vos petits chinois m'appellent. "

A la suite d'une neuvaine à saint Joseph, Soeur St-Raphaël voyant Soeur St-Roch plus souffrante lui dit :

— Je crois que notre saint préféré ne veut plus rien faire pour nous.

— On l'aime quand même, en faisant un geste de la main pour signifier de n'en rien dire.

Au commencement d'avril, la chère malade voyant que ses forces diminuaient eut un rayon d'espoir que le jour du Patronage de Saint Joseph pourrait bien être celui de son émigration dans la patrie. Aidée de M. l'abbé Bérard, notre saint aumônier, elle revisa ses passe-ports, déposa son bilan et demanda à être administrée. Cette faveur lui fut accordée le jeudi soir, 7 avril. Le lendemain, elle communia en viatique. A partir de ce moment, sa conversation fut dans le ciel. Elle ferma les yeux aux choses de la terre et ne voulut parler que du paradis, elle en touchait le seuil. Très souffrante, elle exhalait ses douleurs dans un petit cri plaintif et doux.

Mardi matin, inconsciente, elle ne put communier. Ce soir-là, notre chère Mère supérieure passa la nuit à son chevet avec Soeur St-Raphaël et Soeur Ste-Rose-de-Lima. La malade était dans le coma. Vers minuit, les infirmières s'aperçurent que la respiration s'affaiblissait. On lut les prières des agonisants; on récita le rosaire, puis dans un souffle imperceptible, Soeur St-Roch rendit son âme à Dieu.

Les religieuses s'attendaient à ce dénouement. Quand elles vinrent faire leur heure de garde, auprès de leur aimée et regrettée petite soeur, et que libérées par la mort, elles purent se communiquer leurs sentiments, sans s'être consultées, toutes pensaient que saint Joseph glorifiait les vertus cachées de sa petite servante.

Depuis vingt ans, elle s'était signalée, par son zèle, pour faire connaître et aimer saint Joseph. Elle était la secrétaire des soixante abonnés aux "Annales de l'Oratoire de Saint-Joseph". Elle répandait ses calendriers, etc, etc. Cette propagande lui était chère.

N'était-ce pas le patron des humbles, saint Joseph, qui avait pris en mains la cause de la petite Soeur St-Roch, parfait modèle de la vie obscure, de l'effacement volontaire.

Dès huit heures et trente minutes, la messe solennelle commença. Les chants de la terre s'unissaient aux hymnes angéliques. La défunte reposait dans une chambre voisine de la tribune de la chapelle. On eut dit "un coin du ciel". Monsieur l'abbé Panneton, assistant-aumônier, fit le sermon.

*Te Joseph celebrent.* O Joseph, les armées angéliques célèbrent vos louanges, car vous avez joui, autrefois, de la présence de Dieu, sur la terre. Au ciel maintenant, vous êtes l'honneur des élus, l'espoir des chrétiens et la colonne qui soutient le monde.

1. — Sa dignité de Père adoptif de Jésus et la puissance qui en découle;

2. — Sa dignité de Patron de la famille, de la patrie, de l'Église universelle.

Les religieuses, l'âme en deuil, songeant à leur humble Soeur reposant sur sa couche funèbre, se dirent "Soeur St-Roch est ensevelie dans la gloire de saint Joseph."

Son service funèbre, ceux du troisième et du septième jour furent célébrés dans l'octave de la fête. Coïncidences fortuites, mais consolantes.

Sa mémoire nous est chère : elle nous attend au ciel.

SR STE-MARGUERITE-MARIE

---

### SIMON-PIERRE DE BONAVENTURE

---

Né à Québec le 15 février 1654, du mariage de Simon Denys de la Trinité et de Françoise Du Tartre.

Denys de Bonaventure fut pendant plusieurs années au service de la Compagnie du Nord.

En 1690, le gouverneur Frontenac lui donna le commandement du navire le *Saint-François-Xavier*. Il suivit M. d'Iberville à la baie d'Hudson.

En 1691, Denys de Bonaventure passa en France et, l'année suivante, recevait le commandement de l'*Envieux* avec le grade d'enseigne de vaisseau. Avec ce navire, il se rendit à Québec puis redescendit en Acadie afin de ravitailler le fort de M. de Villebon.

En 1693, Denys de Bonaventure commandait le brûlot l'*Indiscret*. Il fit un voyage à Québec.

En 1694 et en 1695, Denys de Bonaventure ravitailla Port-Royal et l'Acadie.

En 1696, Denys de Bonaventure commandait le *Profond*. Il suivit Lemoyne d'Iberville en Acadie et se distingua en plusieurs circonstances.

Cette campagne lui valut le grade de capitaine de frégate.

Denys de Bonaventure, qui avait la confiance du ministre, fut ensuite chargé de ravitailler l'Acadie.

Le 28 mars 1701, il était choisi comme commandant en second de l'Acadie : le 1er février 1702, il devenait lieutenant de roi à Port-Royal ; de 1704 à 1706, il fut gouverneur intérimaire ou administrateur de l'Acadie, en attendant l'arrivée de M. de Subercase.

Après la capitulation de Port-Royal, en 1710, Denys de Bonaventure fut transporté en France avec les autres officiers de la garnison. Il décéda à Rochefort en 1711.

ACTE POUR APPROPRIER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR OBTENIR DES DOCUMENTS HISTORIQUES CONCERNANT LES PREMIERS TEMS DU CANADA

(A. D. 1832. Anno Secundo Gulielmi, IV, c. 48)

Très-Gracieux Souverain.

25e. février, 1832

Vu qu'il est expédient de se procurer autant de Documents Historiques qu'il est possible de le faire actuellement, relativement aux premiers tems du Canada, et qu'il est expédient d'accorder une certaine somme d'argent pour promouvoir cet objet; — Qu'il plaise donc à Votre Majesté qu'il puisse être statué, et qu'il soit statué par la Très-Excellent Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du Bas-Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement de la Grande-Bretagne, intitulé, "Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la " quatorzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, *Acte " qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la " Province de Québec, dans l'Amérique Septentrionale;*" Et " qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la " dite Province:" et il est par le présent statué par la dite autorité, qu'il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou à la personne ayant l'Administration du Gouvernement de cette Province, par un Warrant sous son seing d'autoriser l'avance d'une somme d'argent n'excédant pas trois cens livres courant à même les deniers non-appropriés entre les mains du Receveur Général à la Société Littéraire et Historique de Québec, pour la mettre en état d'obtenir et de publier des Documents Historiques concernant les premiers tems du pays.

II. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que chaque personne qui sera chargée de l'emploi de quelque partie de deniers affectés par le présent, fera un compte détaillé de tel emploi, faisant ressortir la somme avancée au comptable, la somme alors dépensée, la balance (si aucune y a) restant entre ses mains, et le montant des deniers affectés par

le présent à la fin pour laquelle telle avance aura été faite, restant non dépensée entre les mains du Receveur-Général; et que tout tel compte sera appuyé de pièces justificatives auxquelles on renverra d'une manière claire par des numéros correspondans à ceux des articles de tel compte, lequel sera clos le dixième jour d'avril et le dixième jour d'octobre de chaque année pendant laquelle telle dépense sera ainsi faite; et sera attesté devant un Juge de la Cour du Banc du Roi ou devant un Juge de Paix, et sera transmis à l'officier à qui il appartiendra de recevoir tel compte dans les quinze jours qui suivront l'expiration des dites périodes respectivement.

III. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera rendu compte à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs par la voie des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté pour le tems d'alors, de l'emploi général des deniers affectés par le présent Acte, en telles manière et forme qu'il plaira à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs l'ordonner; et qu'il sera mis un compte détaillé de l'emploi de tous tels deniers devant les diverses branches de la Législature Provinciale, dans les premiers quinze jours de la session suivante d'icelle (1).

---

## LES DISPARUS

---

*Charland, L'hon. juge Alfred-Napoléon* — Né à Iberville le 28 mai 1842, de Joseph Charland et de Elmire Duquette. Admis au barreau en septembre 1863, il s'établit à Saint-Jean où il rédigea le *Franco-Canadien* tout en s'occupant de sa profession. Conseil de la Reine en 1878, M. Charland reçut l'offre, un peu plus tard, de remplacer le juge Coursol au tribunal des sessions de la paix du district de Montréal. Il déclina cette offre. Le 12 novembre 1887, M. Charland était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district d'Iberville. Il décéda à Saint-Jean d'Iberville le 12 août 1901.

---

(1) *Statuts Provinciaux du Bas-Canada*, 14e vol., p. 609.

LETTRE DE L'HON. L.-J. PAPINEAU A JOHN  
NEILSON

Montréal, 31 janvier 1828

Mon Cher Monsieur,

Je viens de voir les trois mots que vous avez écrits à M<sup>r</sup> Viger pour nous annoncer tout ce que nous souhaitions apprendre de vous. Votre arrivée sans accident chez vous, l'approbation donnée par le Comité de Québec à nos procédés du vingt-quatre, et votre prochain retour pour nous laisser encore — Je n'ai pas besoin de vous répéter tout ce que je sens d'estime & de reconnaissance pour un ami, à qui des sentimens d'amour du bien public ont fait faire tous les sacrifices que vous avez faits à la cause de notre pays. M<sup>r</sup> Viger ne pouvant aujourd'hui vous répondre me charge de le faire pour vous exprimer ses leurs, & mes remerciemens, et ne vous pas laisser l'inquiétude de croire que votre bonne lettre ne serait pas parvenue à sa mauvaise adresse. Nous suivrons je n'en doute pas le conseil que vous nous donnez d'envoyer notre requête au Secrétariat.

Je ne sais si je dois vous entretenir des mille et un rapports tous plus extravagants les uns que les autres qui circulent ici depuis que le colonel de Ramsay est ici. Le bureau du Chef de Police est devenu pour lui & le solliciteur général & le conseil du Roi et nos conseillers législatif et exécutif, la demeure habituelle des uns et le but des fréquentes promenades des autres, voilà les faits. Mais de ces faits l'on a déduits des rumeurs & et des conséquences sans nombre, dont presque toutes doivent être mal fondées. Le but de sa mission est donc selon les uns de trouver que l'Assemblée de Montréal et ses résolutions étant évidemment au meilleur de la conscience et du jugement de ces Messieurs qui sont sans conscience et sans jugement une assemblée séditeuse qui a proclamé des résolutions séditeuses, M<sup>r</sup> Quesnel pour y avoir présidé, M<sup>rs</sup> Waller et Ritchot pour les avoir lues, M<sup>rs</sup> Viger & Cuvillier pour y avoir parlé, M<sup>rs</sup> de Bleury & McDonnell pour leur avoir applaudi, M<sup>rs</sup> Neilson et Papineau pour s'y être tus doivent être arrêtés. Les requêtes et les signatures enlevées par une expédition militaire, l'on fera le procès au pays en masse et en détail à son gré. L'insubordi-

nation des officiers d'York est une vraie rébellion en vertu de laquelle on délibère s'il n'est pas convenable de mettre sous la loi martiale les miliciens de Cornwalles. Bref toutes ces folles conceptions sont sagesse au prix des menaces qui coulent des bouches écumantes de Gale et ses amis à qui M<sup>r</sup> Richardson a fini lui-même par dire *You have more chance of success if you can keep more cool.*

M<sup>r</sup> Cochran arrivé hier à neuf heures a passé la nuit en pourparlers avec la police et le polisson qui la préside. Nul résultat n'est encor connu. Je crois pourtant qu'il y a dix contre un à parier que tous deux vont partir ensemble pour Londres où ils veulent vous devancer. Il y a bien une autre supposition. C'est que Milord, — de peur apparemment que sa colère ne dégénère en folie, les suivra sous très peu de jours. Porteous & Pothier l'ont dit sérieusement hier et comme le croyant & déplorant un événement qui comblera de joie neuf et plus sur dix, des habitans du pays — et que nous serions pendant longtems sous la douce protection du doux et bon M<sup>r</sup> Richardson. Encor, que le gouverneur est en difficulté ouverte avec le procureur général qu'il appelle du plus doux des noms qui lui conviennent celui de maraud, parceque ce brave homme ne veut pas lui donner par écrit l'avis qu'il lui a donné de vive voix, qu'il ne pouvait lui arriver ni mal ni deshonneur de la mise en force des ordonnances de milices. Avant de nous venir voir tâchez de démêler s'il y a ombre de vérité dans ceux de ces propos qui ont rapport à ce qui se passe à Québec.

Je profiterai de votre occasion pour écrire un mot à M<sup>r</sup> George Wynn marié je pense depuis notre voyage et à qui je parlerai de tous les membres de sa famille. Ecrivez-moi ayant de voir si elle aurait éprouvé quelque perte.

Ces menaces d'arrestations d'hommes et de paperasses sont venues sous des apparences assez fortes pour donner de l'inquiétude à quelques personnes. J'en ai ri comme d'un crime inutile, puisqu'il n'y avait pas de prétexte de se livrer contre vous à cette abominable violence: que vous auriez passé avec vos requêtes et que le nouveau crime de l'administration s'élevant contre le pays pour ne pas reconnaître le Roi & le Parlement pour ses juges comme pour les nôtres eut été

un excès plus funeste pour elle que tout ce que nous avons à lui reprocher d'ailleurs.

Adieu je vous aime de tout mon coeur et aimerai toujours ce qui vous ressemblera, avec estime

L.-J. PAPINEAU

Je crois que M<sup>r</sup> Morin envoie aujourd'hui par la poste un projet de lettres de créances à nos agens pour le faire approuver chez vous et d'après votre confirmation va l'envoyer demain aux présidents des différens comités de ce district (1).

### LES DISPARUS

*Charles-Joseph-Olivier-Octave Crémazie* — Né à Québec le 16 avril 1827, du mariage de Jacques Crémazie et de Marie-Anne Miville Déchène. Il fit ses études au séminaire de Québec. Octave Crémazie entra ensuite dans le commerce et devint l'associé de ses deux frères Jacques et Joseph, fondateurs d'une maison de librairie. Très humble, dans ses commencements, cette maison prit après 1855, sous la direction de Octave Crémazie, un développement considérable, trop rapide peut-être, trop hâtif à une époque où les livres étaient encore d'un débit assez difficile. Quoi qu'il en soit, dit M. l'abbé H.-R. Casgrain, de qui nous empruntons ces détails, il convient d'ajouter que cette maison française est une de celles qui ont le mieux servi le mouvement littéraire au milieu de nous. "Obligé par nécessité de s'occuper d'affaires pour lesquelles il n'avait ni goût ni aptitude, Octave Crémazie les expédiait d'une main distraite, s'en débarrassait avec une incurie et une imprévoyance qui finirent par creuser un abîme sous ses pieds. Il oubliait d'escompter un billet à la banque pour courir après une rime qui lui échappait. Quand il se réveilla de ce long rêve, il était trop tard." C'est le 11 novembre 1862 que Crémazie quitta Québec pour n'y plus revenir. Il vécut ensuite en France sous le nom de Jules Fontaine et décéda au Havre le 16 janvier 1879, à l'âge de 52 ans. En 1883, M. l'abbé Casgrain a réuni en volume les poésies et les lettres d'Octave Crémazie. On a élevé, en 1906, un monument à Octave Crémazie sur le square Saint-Louis, à Montréal.

(1) Bibliothèque St-Sulpice, à Montréal.

LETTRE DE LOUIS GUY, PRESIDENT DU COMITE  
CONSTITUTIONNEL DE MONTREAL AUX  
COMITES DES COMTES

Montréal, 10 juillet 1823

Monsieur,

Le Comité constitutionnel du District de Montréal aurait désiré, il y a déjà longtemps d'écrire aux comités des Comtés, et il l'aurait fait s'il avait pu ajouter quelque chose à ce qui est parvenu à la connaissance du public par la vue des feuilles périodiques relativement au projet de l'Union des deux provinces, il croit au moins devoir maintenant les informer directement que d'après les divers renseignements qui lui sont parvenus, on peut croire qu'en dépit des efforts des partisans de ce projet le bill qu'ils espéroient faire ramener sur les rangs cette année en Parlement n'y sera pas même présenté.

Ceux qui ont déjà trompé les Ministres de Sa Majesté en les assurant qu'une mesure de cette espèce serait accueillie avec joie par les Canadiens, et qu'elle ne pourrait blesser les intérêts de personne dans ces Colonies, peuvent encore essayer de persuader ici à leurs partisans que c'est un plan arrêté de la part des Ministres, qu'ils veulent décidément cette union. Mais imaginerait-on qu'ils pussent se prêter à ces vues après avoir pu se convaincre de la fausseté des faits comme des idées sur lesquelles on prétendrait appuyer ce système d'innovation et de renversement de nos droits.

Les Ministres se sont arrêtés dès le moment qu'ils ont pu douter de la fidélité et de l'exactitude des avis qu'ils avaient reçus à ce sujet. Dès lors ils n'ont pas hésité à abandonner ce projet dans ce dessein avoué de prendre des moyens de s'informer si ces changemens dans le gouvernement et la Constitution de ces provinces étaient en effet l'objet des vœux de leurs habitans, et s'ils n'étaient pas de nature à donner lieu à des réclamations de notre part.

Le comité croit que ce serait faire injure au gouvernement de Sa Majesté de supposer que ces précautions dictées par la sagesse et la justice ne fussent destinées qu'à servir de prélude à un acte de violence; quand les ministres pensent voir que ce plan renferme une injustice manifeste, outre que

son exécution serait funeste à des enfans affectionnés et fidèles et qui ont bien mérité de la Mère-Patrie aux intérêts de laquelle cette union serait également nuisible.

Les trames ourdies pour induire l'année dernière les Ministres de Sa Majesté en erreur, ne sont que le renouvellement de celles auxquelles on avait eu recours, avant les époques respectives de 1774 et de 1791, quand il fut question de régler la forme de gouvernement en ce pays.

Ces projets ont été déjoués. Le gouvernement de Sa Majesté montra pour ces prétentions le mépris dont elles étaient dignes : nous devons nous reposer encore sur Sa sagesse. Le sentiment de justice qui le guidait alors, n'a point perdu de sa force, et en général et à très peu d'exception près, il est partagé par tous ceux qui se mêlent des affaires publiques à quelque parti qu'on les suppose attachés.

Ce sentiment est le fruit des institutions publiques, et des lumières qu'elles font naître, dans un pays où, au lieu d'être inaccessibles comme on s'était efforcé de nous le persuader, ou de travailler à repousser ceux qui s'adressent à eux, ceux qui tiennent en main le timon des affaires sont toujours disposés à prêter une oreille favorable à ceux qui réclament ou qui défendent des droits.

Le Comité d'après les renseignements sur lesquels toutes ces observations sont fondées, doit encore faire remarquer que ce n'est pas des vues ni des intentions du Gouvernement de Sa Majesté que nous avons quelque chose à redouter ; elles sont ce qu'elles ont été bienfaisantes et justes : aussi nos droits et nos intérêts ne pourraient manquer d'être respectés que faute d'être bien connus. Les dangers auxquels nous sommes exposés viennent du manque de connaissance de l'état de notre pays, due à l'éloignement où nous nous trouvons du siège de l'Empire, avec lequel nos communications ne sont pas assez suivies ; tandis que ceux qui ont des intérêts différens des nôtres, au moyen de leurs relations commerciales plus étendues que celle des Canadiens, peuvent plus aisément faire entendre leur voix et soutenir les demandes qu'ils peuvent adresser au gouvernement en Angleterre et faire prendre le change sur les faits.

La présence d'un agent autorisé par la législature de cette province, homme probe et éclairé, aurait suffi pour éloigner ces dangers: elle mettrait aussi le gouvernement de Sa Majesté à portée d'être instruit et d'obtenir sur ce pays des renseignemens sur l'exactitude et la fidélité desquels il pourrait compter.

Ce qui se passe dans ce moment même prouve la vérité de cette proposition. Jusqu'à présent le gouvernement de Sa Majesté a été exposé à être trompé; et ce qui s'est passé l'année dernière dans le Parlement Impérial prouve qu'il serait possible à des intrigans d'espérer parfois de pouvoir tirer parti du désir des Ministres de travailler à notre bonheur, pour favoriser des vues machiaveliques d'ambition ou d'intérêt: — La présence d'une personne autorisée à veiller à nos intérêts en Angleterre ferait aisément avorter ces entreprises.

En attendant que les tentatives renouvelées depuis tant d'années pour mettre ce pays à même d'avoir un agent, soient couronnées du succès, le Comité manquerait à son devoir s'il ne faisait pas remarquer la nécessité de contribuer à soutenir un ou plusieurs papiers publics, au moyen desquels on puisse relever de tems à autres les erreurs que nos adversaires s'efforcent avec tant d'ardeur de propager pour égarer l'opinion publique, et repousser les calomnies par lesquelles on a travaillé trop souvent et quelquefois avec succès à noircir le pays et ses habitans.

Le Comité ne saurait non plus passer sous silence une observation qui jaillit de la même source. L'esprit d'union, le zèle ardent; tout ensemble la sage modération des Canadiens dans cette occasion imposante, ont produit l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Ils ont donné à leurs remontrances le poids qui dans la discussion des intérêts d'un peuple doit faire pencher la balance en sa faveur.

Mais notre situation exige une attention soutenue à veiller à la conservation de nos droits, une vigilance égale pour les défendre. Il y va de tout ce qui est cher à un peuple, de notre existence elle-même, il y va surtout de l'honneur, aussi essentiel aux peuples qu'aux particuliers. Nos ennemis nous aurons appris à connaître les avantages de cette union-là mé-

me et le prix comme la nécessité des sacrifices nécessaires pour soutenir l'édifice de notre bonheur. Si nous n'oublions pas ce que nous devons à notre pays, à nous-mêmes, nous ne pouvons succomber, la justice de notre cause est un garant de nos succès futurs.

Le Comité prie les membres des comités des comtés de remarquer que le délai que le comité du district a été obligé de mettre à donner cette communication, a nécessairement dû résulter de la situation dans laquelle il s'est trouvé. Il a fallu du tems pour se mettre en état de vous adresser des renseignements sur l'exactitude desquels, on pût se reposer; enfin ce délai était nécessaire pour pouvoir mettre quelque ensemble dans une communication qui embrasse des sujets si variés et si importants.

Nous croyons devoir vous informer en même tems que les deux messieurs chargés de présenter et appuyer nos requêtes, après avoir rempli leur mission, ont cru cependant sage que l'un d'eux restât en Angleterre jusqu'à la fin de la session du Parlement. C'est ce que nous avons appris de Mr Neilson lui-même embarqué le 18 mai dernier pour revenir en Canada, et qui a laissé à Londres Mr L.-J. Papineau qui ne reviendra probablement pas lui-même avant l'automne prochain.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Mons<sup>r</sup>

Votre très humble serviteur,

Ls Guy Pres<sup>t</sup> (1)

---

### QUESTION

---

Au témoignage de Robert Cuillerier, il y avait en 1679 parmi les pelleteries qu'avait laissées Cavelier de la Salle à Montréal, 284 peaux d'enfants du diable. (Margry, II, p. 26). Peut-on savoir quelle espèce d'animal est un enfant du diable ?

Aeg. F.

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

CONSEIL ENTRE LES SAUVAGES D'AMESO-  
QUENTY ET M. DE BEAUHARNOIS

A Québec, le 12 mai 1704

Paroles des sauvages :

Monseigneur et mon père, Monsieur l'Intendant, je viens pour apporter la réponse au collier qui m'a été envoyé l'automne dernier pour m'inviter à venir m'établir ici. Je viens te dire que notre pensée n'est pas de te désobéir.

Pour te faire connoître, mon père, que je veux obéir aux ordres que j'ay reçus, c'est que malgré la fertilité de mes champs, la beauté de mon église et la sollicitation continuelle de mes frères dispersés dans les autres villages qui tous voudroient m'engager à déobéir à mon frère, je viens pour lui montrer mon obéissance, et la plus grande marque que je t'en puisse donner, c'est que j'amène mon père.

Voilà ma parole que je t'apporte, et comme je te fais sçavoir que je t'obéis. J'ai aussi à te prier de vouloir bien écouter à ce que je souhaite de toi.

Comme je quitte pour t'obéir mes beaux champs, j'ai à te prier de m'en faire ici dans la terre que je te demanderai.

Comme je quitte une chapelle qui est la plus belle qui soit parmi les hommes, je te prie de m'en faire une.

Je quitte un fort, je te prie de m'en faire construire un autre.

Et comme le Grandissime Capitaine avait soin de moi pour la poudre, le plomb et les autres choses propres à la guerre et à mon usage particulier qu'il me faisoit fournir et qui m'attachoient à mon pays, je te prie de lui demander de nous continuer les mêmes présens quand nous serons établis ici, de crainte que si ces choses me manquoient, je ne fusse obligé de regretter mon pays.

Nous sommes peu à la vérité, mais tous chefs, qui projetons de venir nous establir ici, soit que tu nous reçoives bien, soit que tu nous reçoives mal.

De ceux qui restent, les uns veulent attendre à savoir comment tu nous auras reçus; les autres ont de la peine à quitter leurs champs; et les derniers enfin consentent que leurs femmes et leurs enfants viennent, et veulent attendre pour les suivre qu'ils se soient rassasiés de battre l'Anglois,

et après cela nous nous rejoindrons tous si nous sommes bien reçus et nous ne ferons qu'un seul village.

Mon père, pour la belle terre que j'ai quittée pour t'obéir, et comme tu m'as promis que tu me donnerois la terre que je te demanderois pour Amesoquanty que je quitte, je te demande Ouanouinac, ce qu'on appelle la Rivière vis-à-vis le cap.

J'agréé parce qu'il y a de quoi faire de beaux champs, que la terre y est belle et qu'il y a de l'autre côté des bluets et des pommes de terre.

Je cesse de parler (1).

---

#### SUPERIEURS DU SEMINAIRE SAINT-SULPICE DE MONTREAL

---

- L'abbé Gabriel de Queylus, 1657-1661.
- L'abbé Gabriel Souart, 1661-1668.
- L'abbé Gabriel de Queylus, 1668-1671.
- L'abbé François Dollier de Casson, 1671-1674.
- L'abbé Gabriel Souart, 1674-1676.
- L'abbé François Lefebvre, 1676-1678.
- L'abbé François Dollier de Casson, 1678-1701.
- L'abbé François Vachon de Belmont, 1701-1732.
- L'abbé Louis Normant de Faradon, 1732-1759.
- L'abbé Étienne Montgolfier, 1759-1791.
- L'abbé Gabriel-Jean Brassier, 1791-1798.
- L'abbé Jean-Henry-Auguste Roux, 1798-1831.
- L'abbé Joseph-Vincent Quiblier, 1831-1846.
- L'abbé Pierre-Louis Billaudèle, 1846-1856.
- L'abbé Dominique Granet, 1856-1866.
- L'abbé Joseph-Alexandre Baile, 1866-1881.
- L'abbé Frédéric-Louis Colin, 1881-1902.
- L'abbé Jean-Marie-Charles Lecoq, 1902-1917.
- L'abbé Narcisse-Amable Troie, 1917-1919.
- L'abbé René Labelle, 1919-

---

(1) Archives de la province de Québec.